



Rapports requis 2017-2018

Selon l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Table des matières

Portrait de l'établissement	5
États financiers	7
État du traitement du personnel de direction 2017-2018	19
Rapport sur la performance 2017-2018	37
1- Effectif étudiant	38
Indicateurs de suivi des affaires universitaires (effectif étudiant, corps professoral et personnes chargées de cours)	39
Effectifs par domaine d'étude	40
Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire	41
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire	42
Mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants	43
2- Programmes d'activités de recherche : une recherche dynamique ancrée dans le milieu	45
Le développement de la recherche à l'UQAR en 2017-2018	47
Financement de la recherche (2008-2018)	49
3- Réalisations en lien avec le milieu	50
4- Bilan financier	54
Données financières	55
5- Mise en œuvre du Plan pour la réussite en enseignement supérieur	56
6- Renseignements sur la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel	57
Rapport sur les perspectives de développement	59
Perspectives de développement pour l'UQAR	61
La formation	61
La recherche	65
Le développement de l'UQAR face à une impasse	66
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif	69

Portrait de l'établissement

En tant qu'université à vocation générale, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) assume une triple mission : la formation aux trois cycles d'études, la recherche et le service aux collectivités. L'UQAR se distingue, entre autres, du fait qu'elle dessert un territoire très étendu où la population est faiblement densifiée : l'Université doit assumer la formation, la recherche et le service aux collectivités dans un vaste espace comprenant, d'est en ouest, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Haute-Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches. L'UQAR est en conséquence implantée physiquement dans plusieurs lieux : elle possède deux campus, l'un se situant à Rimouski, où se trouve son siège social, et l'autre à Lévis; elle a des bureaux régionaux à Gaspé et à Rivière-du-Loup et tient des activités de formation et de recherche dans des dizaines de localités réparties sur son territoire de desserte. L'UQAR accueillait, en 2017-2018, 6 800 étudiantes et étudiants à temps complet et à temps partiel.

Jeune université fondée en 1969, l'identité de l'UQAR prend racine dans sa mission historique. À titre de membre du réseau de l'Université du Québec, l'UQAR avait à l'origine les mandats suivants : assurer la formation des maîtres, participer au développement des régions par la formation et la recherche, accroître l'accessibilité aux études supérieures pour la population des régions qu'elle dessert et ouvrir un créneau de spécialisation en océanographie. L'UQAR s'affirme aujourd'hui comme un établissement de formation et de recherche de très grande qualité, qui constitue un moteur fort de développement pour les régions qu'elle dessert tout en multipliant les ponts avec le reste du monde, et où la réussite étudiante se trouve au cœur des préoccupations. Les prix et distinctions obtenus par l'UQAR au fil des années démontrent à la fois son dynamisme et sa maturité en formation et en recherche.

Les actions de l'UQAR et de sa communauté démontrent et renforcent quotidiennement la pertinence régionale de l'Université. Au travers son offre de formation, l'UQAR joue un rôle majeur pour répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre en région et pour améliorer une accessibilité aux études souvent plus difficile qu'ailleurs au Québec. L'UQAR est consciente que cette accessibilité aux services universitaires est un enjeu stratégique dans le développement du Québec et dans l'occupation du territoire. Ainsi, de nombreuses stratégies sont mises en application afin de déployer l'offre de formation hors campus et de répondre aux besoins exprimés par les différents milieux. La proximité de l'UQAR avec les milieux qu'elle dessert et son implication stratégique dans la création d'instances régionales permet également d'assurer l'adéquation entre le développement des programmes de formation et la capacité d'embauche locale. L'UQAR remplit de la sorte un rôle primordial d'attraction et de rétention d'étudiantes et d'étudiants dans les régions qu'elle dessert, contribuant à renforcer l'occupation du territoire québécois et à réduire les effets d'un exode prononcé vers les grands centres.

En recherche, l'UQAR a choisi de développer des axes d'excellence en adéquation avec les régions qu'elle dessert. Cette volonté s'illustre pleinement à la lumière des efforts menés par l'Université pour implanter un réseautage dynamique avec les organismes du milieu. En effet, l'UQAR privilégie les échanges et les partenariats avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, et veut maximiser la valorisation de la recherche et les transferts de connaissances et technologiques. Les exemples où l'UQAR a joué un rôle structurant dans l'implantation d'organisations stratégiques sont nombreux dans des domaines aussi variés que la santé, le génie, la foresterie ou les sciences de la mer. Afin de jouer pleinement son rôle d'agent catalyseur du développement des milieux où elle exerce son action, l'UQAR a d'ailleurs mis sur pied le Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR). Destiné à structurer les expertises et le parc d'équipements de recherche de l'UQAR au sein d'une unité accessible à un large éventail d'utilisateurs (chercheurs de l'UQAR, PME, centres collégiaux de transfert technologique, etc.), le CAIR aide les organisations régionales à innover toujours davantage.

Enfin, au-delà des diverses dimensions de l'implication de l'UQAR dans son milieu que nous venons de décrire, il faut souligner l'importance de l'engagement individuel des membres de la communauté universitaire dans la vie et l'essor de leurs communautés, une dimension humaine de la mission universitaire qui ne peut prendre corps sans que l'Université ne soit physiquement présente sur le territoire. Il faut souligner aussi que, forte de ses assises régionales, l'UQAR a démontré au fil des années sa capacité à rayonner à l'échelle internationale, à diffuser savoirs et connaissances partout dans le monde, à participer au développement des communautés, petites et grandes, bien en dehors des régions desservies par l'Université. Par l'entremise des personnes qu'elle forme, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, par l'entremise du développement des connaissances et de la large diffusion de ses expertises, par les nombreux partenariats établis avec des dizaines d'institutions d'enseignement et de recherche, l'UQAR porte ses fruits loin, très loin au-delà de l'Est-du-Québec.



États financiers

2017-2018

PAGES 1 À 4 ET ANNEXES 1 À 4 DU SIFU

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Rimouski

Système d'information financière des universités 2017-2018

Madame Hémond _____ *2018/10/19*
Responsable des ressources financières Date



Université du Québec à Rimouski
 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2018

ACTIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme								
1	Encaisse (001)	s/o	8 028 934	0	0	0	0	8 028 934
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0	\$
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0	\$
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0	\$
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	11 156 003	---	---	---	---	11 156 003
6	Comptes débiteurs - Droits de solidarité (020)	s/o	559 361	---	---	---	---	559 361
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	643 041	1 974 649	820 653	---	---	3 438 343
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0	\$
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	13 035 905	1 402 403	0	0	14 438 308
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	85 637	0	0	0	0	85 637
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0	\$
	Total de l'actif court terme		20 472 976	15 010 553	2 223 056	\$	\$	37 706 585
Actif à long terme								
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0	\$
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	3 000	0	0	3 000
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	\$
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0	\$
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	992 072	0	0	0	0	992 072
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0	\$
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	104 694 330	---	---	104 694 330
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---	\$
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	109 643	0	0	109 643
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0	\$
22	TOTAL DE L'ACTIF		21 465 048 \$	15 010 553 \$	107 030 029 \$	- \$	- \$	143 505 630 \$

Université du Québec à Rimouski
 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2018

PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Passif à court terme								
23	Découvert de banque (201)	0	0	0	0	0	0	\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	0	0	1 811 362	0	0	0	1 811 362
25	Dépôts de garantie et retenués sur contrats (305, 310)	12 000	0	440 986	0	0	0	452 986
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	3 078 500	---	---	---	---	---	3 078 500
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	9 578 462	0	---	0	0	0	9 578 462
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	0	0	---	0	0	0	0
29	Comptes créditeurs (215, 220)	1 145 117	1 001 174	2 206 946	0	0	0	4 353 237
30	Produits reportés (260)	224 887	0	---	0	0	0	224 887
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	0	14 009 379	0	0	0	0	14 009 379
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	0	0	1 053 557	0	0	0	1 053 557
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	14 438 308	0	0	0	0	0	14 438 308
	Total du passif à court terme	28 477 273	15 010 553	5 512 851	0	0	0	49 000 678
Passif à long terme								
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	17 803 000	0	0	0	0	0	17 803 000
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	0	0	2 002 574	0	0	0	2 002 574
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	0	0	18 246 662	0	0	0	18 246 662
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	0	0	72 336 435	---	---	---	72 336 435
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	0	0	0	0	0	0	0
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	0	0	3 000	0	0	0	3 000
40	TOTAL DU PASSIF	46 280 273 \$	15 010 553 \$	98 101 522 \$	0 \$	0 \$	0 \$	159 392 348 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	2 068 651	0	0	0	0	0	2 068 651
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302, FD et AF)	---	---	---	0	0	0	---
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	(26 883 876)	---	---	---	---	---	(26 883 876)
44	Produits nets non transférés d'origine interne (350 FD)	---	---	---	0	---	---	---
45	Produits nets non transférés d'origine externe (355 FD)	---	---	---	0	---	---	---
46	Investi en immobilisations (304 FI)	---	---	8 928 507	---	---	---	8 928 507
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(24 815 225) \$	---	8 928 507 \$	---	---	---	(15 886 718) \$
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	21 465 048 \$	15 010 553 \$	107 030 029 \$	---	---	---	143 505 630 \$

Université du Québec à Rimouski
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
1	2	3	4	5	6	7	8
1 Droits de scolarité (401)	9 798 774	---	---	---	---	---	9 798 774
2 Mémoires fondatrices réglementées des étudiants étrangers (402)	965 583	---	---	---	---	---	965 583
3 Mémoires fondatrices des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	23 533	---	---	---	---	---	23 533
4 Mémoires fondatrices supplémentaires des étudiants étrangers (404)	59 014	---	---	---	---	---	59 014
5 Cotisations des étudiants (435)	613 665	---	---	---	---	---	613 665
6 Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	1 924 977	---	---	---	---	---	1 924 977
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	---	---	---	---	---	0
8 TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	13 385 568	---	---	---	---	---	13 385 568
9 Subventions du Ministère (515)	59 268 809	1 050 131	1 845 529	---	---	---	62 164 469
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 493)	8 573 321	8 573 321	61 262	---	---	---	8 692 188
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	1 531 529	4 190 901	501	0	0	0	5 622 032
12 Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	256 463	1 193 377	0	0	0	0	1 449 839
13 Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	---	---	386 333	---	---	---	386 333
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:							
14 Ministère (530)	---	---	2 910 305	---	---	---	2 910 305
15 Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	367 168	---	---	---	367 168
16 Gouvernement du Canada (532)	---	---	2 147 274	---	---	---	2 147 274
17 Autres (533)	---	---	257 192	---	---	---	257 192
18 TOTAL DES SUBVENTIONS	61 114 351	14 916 880	7 925 570	---	---	---	84 066 801
19 Intérêts et dividendes (433)	158 448	0	0	0	0	0	158 448
20 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0
21 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	---	---	---	---
22 Produits provenant d'une fondation (446)	125 704	612 014	43 478	0	0	0	781 196
23 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	56 342	1 296 777	115 689	0	0	0	1 468 808
24 Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	---	---	---
25 Gains sur la cession d'immobilisations (525)	---	---	---	---	---	---	---
26 Recouvrement des prêts indirects (465)	1 282 485	525 440	0	---	---	---	1 807 925
27 Ventes externes (460)	1 877 633	---	---	---	---	---	1 877 633
28 Autres produits (466, 470)	---	---	---	---	---	---	---
29 TOTAL DES PRODUITS AUTRES	3 500 612	2 441 231	159 167	---	---	---	6 099 010
30 TOTAL DES PRODUITS	78 000 530	17 351 111	8 334 737	---	---	---	103 866 379

	Annexe et notes à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Masses salariales								
1	Direction	3 130 262	0	-	-	-	-	3 130 262
2	Géance	0	0	-	-	-	-	0
3	Enseignants-chercheurs	22 262 650	728 833	-	-	-	-	22 991 483
4	Chargés de cours	10 966 639	337 590	-	-	-	-	11 304 229
5	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 871 429	2 253 887	-	-	-	-	4 125 316
6	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	167 960	593 942	-	-	-	-	761 902
7	Personnel professionnel non enseignant	6 470 600	1 146 817	-	-	-	-	7 617 417
8	Personnel de soutien technique	3 376 031	424 389	-	-	-	-	3 800 420
9	Personnel de soutien de bureau	5 237 967	162 580	-	-	-	-	5 400 547
10	Personnel de métier et ouvrier	1 794 013	0	-	-	-	-	1 794 013
11	Annexe 14	12 150 979	1 110 380	-	-	-	-	13 261 359
12	Avantages sociaux (700)	67 439 620	6 756 418	-	-	-	-	74 196 038
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	385 684	0	-	-	-	-	385 684
14	Avantages sociaux futurs (704)	100 020	0	-	-	-	-	100 020
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladies, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	400	0	-	-	-	-	400
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	363 669	-	-	-	-	363 669
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	10 249	-	-	-	-	10 249
18	Formation et perfectionnement (710)	240 912	1 243 576	-	-	-	-	1 484 488
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 810 343	2 901 838	-	-	-	-	4 712 181
20	Bourses (735)	417 933	2 226 089	-	-	-	-	2 644 022
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	938 187	975 507	-	-	-	-	1 913 694
22	Fournitures et matériel (745)	1 303 844	0	-	-	-	-	1 303 844
23	Coût des marchandises vendues (755)	103 963	0	-	-	-	-	103 963
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	3 516 668	984 318	-	-	-	-	4 500 986
25	Volaires et périodiques (750)	702 849	34 192	-	-	-	-	737 041
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	1 825 970	205 024	-	-	-	-	2 030 994
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	691 081	191 198	-	-	-	-	882 279
28	Location d'équipement (850)	126 049	177 430	-	-	-	-	303 479
29	Transfert de fonds indirects (865)	0	1 262 485	-	-	-	-	1 262 485
30	Pertes sur vente de placements (860)	0	0	-	-	-	-	0
31	Biens sous le seul de capitalisation (892)	0	0	23 917	-	-	-	23 917
32	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	444 638	-	-	-	444 638
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	288 258	0	1 272 529	-	-	-	1 560 787
34	Intérêts relatifs aux avances interfond (855)	0	0	0	-	-	-	0
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	-	-	389 948	-	-	-	389 948
36	Amortissement des immobilisations (890)	-	-	6 965 740	-	-	-	6 965 740
37	Amortissement des autres éléments de l'actif (891)	-	-	52 632	-	-	-	52 632
38	Autres charges (860, 870)	120 735	0	0	-	-	-	120 735
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	12 578 935	10 594 093	9 149 404	0	0	0	32 322 032
40	Ventes internes (875)	(356 520)	0	-	-	-	-	(356 520)
41	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	-	-	-	0
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	12 219 416	10 594 093	9 149 404	0	0	0	31 962 913
43	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	-	-	-	0
44	TOTAL DES CHARGES	79 659 036	17 381 111	9 149 404	0	0	0	106 189 551
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(1 648 505)	0	(4 014 667)	0	0	0	(2 673 172)

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des charges.

Université du Québec à Rimouski
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2 Redressement des années précédentes	(22 043 082)	0	9 257 129	0	0	0	(12 785 953)
3 Solde de fonds redressé	(22 043 082)	0	9 257 129	0	0	0	(12 785 953)
4 Produits de l'année	78 000 530	17 351 111	8 134 737	0	0	0	103 486 379
5 Charges de l'année	79 659 036	17 351 111	9 149 404	0	0	0	106 159 550
6 Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 658 506)	0	(1 014 667)	0	0	0	(2 673 172)
7 Réval., autres éléments afférents au régime de retraite et avantages compl., de retraite	(549 000)	-	-	-	-	-	(549 000)
8 Apports reçus à titre de dotations	0	0	0	0	0	0	0
9 Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	0	0	121 408	0	0	0	121 408
10 Virements d'autres soldes de fonds	0	0	564 638	0	0	0	564 638
11 Virements vers d'autres soldes de fonds	564 638	0	0	0	0	0	564 638
12 Sous-total	(2 772 143)	0	(328 621)	0	0	0	(3 100 764)
18 SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(24 815 225)	0	8 928 508	0	0	0	(15 886 717)

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe IS	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Droits de scolarité (401)	9 798 774	---	---	---	---	0	---	---	---	9 798 774
2 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	965 383	---	---	---	---	---	965 383
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	23 555	---	---	---	---	---	23 555
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	59 014	---	---	---	---	---	59 014
5 Coûtations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	613 665	---	---	613 665
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	12 696	---	7 151	1 898 977	---	---	---	96 153	---	1 924 977
7 Location et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Total des produits provenant des étudiants	9 811 470	2 857 130	7 151	2 857 130	24 850	9 700	613 665	96 153	---	13 385 568
9 Subvention du Ministère (515)	---	---	0	58 801 327	---	---	467 482	---	---	59 268 809
10 Autres subventions provinciales (415, 410, 495)	0	0	0	0	24 850	9 700	23 600	0	0	57 550
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	276 100	0	0	1 255 429	0	0	0	0	0	1 531 529
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	109 515	0	146 948	0	0	0	0	0	256 463
13 Total des subventions	276 100	109 515	---	60 203 704	24 850	9 700	490 482	---	---	61 114 351
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	158 448	---	---	---	---	---	158 448
15 Intérêts sur les avances interfinanciées (440)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
17 Produits provenant d'une fondation (446)	0	5 540	3 500	14 000	---	49 588	53 076	---	---	125 704
18 Subventions et dons non gouvernementaux (450)	27 295	4 811	521	---	---	15 846	7 870	---	---	56 342
19 Gains sur vente de placement (526)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Ventes externes (460)	199 686	268 060	120 457	1 282 485	0	0	0	0	0	1 770 628
22 Autres produits (466, 470)	0	0	0	140 916	65 573	152 239	308 685	622 017	---	1 232 485
23 Total des produits autres	226 981	278 411	124 478	1 595 849	65 573	217 672	369 631	622 017	---	1 877 633
24 TOTAL DES PRODUITS	10 314 551	3 879 236	131 629	64 656 682	90 423	227 372	1 473 778	718 170	---	78 000 530

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masse salariale									
2	Direction	783 819	0	338 817	1 464 991	274 103	246 077	22 455		3 130 362
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		0
4	Emergents-chercheurs	22 262 965	4 685	0	0	0	0	0		22 267 650
5	Chargés de cours	10 956 789	9 850	0	0	0	0	0		10 966 639
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 613 755	197 484	52 236	9 959	7 020	986	0		1 819 439
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	25 594	67 233	0	11 128	0	14 305	0		107 260
8	Personnel professionnel non enseignant	2 431 368	197 043	1 170 856	2 044 728	66 839	538 366	0		6 470 680
9	Personnel de soutien de bureau	738 571	5 066	1 508 591	680 394	148 851	274 156	0		3 376 031
10	Personnel de soutien et ouvrier	2 712 491	2 466	527 590	1 395 700	130 333	398 150	69 718		5 537 697
11	Personnel de soutien et ouvrier	21 564	25 662	0	1 644 174	47 979	54 634	0		1 794 013
12	Avantages sociaux (700) - Complément l'annexe 14	8 535 264	431 165	834 846	1 462 470	526 247	311 643	38 019		12 156 929
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	50 151 880	914 992	4 458 997	7 065 972	2 700 897	1 831 662	184 836		67 459 620
14	Avantages sociaux futurs (704)								385 684	385 684
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances/congés sociaux et autres avantages	37 991	0	17 506	28 514	9 771	6 237	0		100 020
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	400	0	0	0	0	0		400
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0		0
18	Formation et perfectionnement (710)	63 956	20 541	0	154 363	307	1 721	0		240 912
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 724, 730)	971 342	586 027	9 369	156 872	1 526	64 993	290		1 810 543
20	Bourses (735)	286 760	93 181	0	1 250	0	36 742	0		417 933
21	Subventions, cotisations et timbres (740, 871, 872)	410 086	36 430	1 500	302 604	95 811	83 847	0		938 187
22	Fournitures et matériel (745)	461 638	169 103	149 705	182 960	168 820	31 115	125 228		1 303 844
23	Couté des marchandises vendues (755)	0	0	5 993	0	0	0	0		5 993
24	Frais de services (760, 765, 770, 780, 785, 790, 795, 800)	646 643	171 004	438 352	608 359	1 351 783	57 785	64 445		3 516 668
25	Volume et pétroliques (750)	19 254	40 042	641 667	974	1 170	145	0		705 849
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	75 882	199 626	255 778	39	1 022 188	10 270	215 654		1 825 970
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	193 190	3 697	9 800	488 243	5 038	11 061	0		691 081
28	Locations-exploitation (850)	11 410	4 038	111	52 452	6 749	4 912	45 311		126 499
29	Pertes sur vente de placements (860)	0	0	0	0	0	0	0		0
30	Biens sous le statut de capitalisation (872)	0	0	0	0	0	0	0		0
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		0
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	288 258	0	0	0		288 258
33	Intérêts relatifs aux avances intermédiaires (855)	0	0	0	0	0	0	0		0
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	120 755	0	0	0		120 755
35	Total des charges autres	3 177 352	1 324 159	11 521 982	1 997 229	3 175 497	312 328	546 899	385 684	12 578 935
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		0
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	(516 529)		(516 529)
38	Gains et pertes liées (879)	0	0	0	0	0	0	0		0
39	Total avant éléments extraordinaires	53 329 232	2 239 151	5 980 979	9 062 601	5 966 094	1 176 099	2 143 991	385 684	70 659 036
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		0
41	TOTAL DES CHARGES	53 329 232 \$	2 239 151 \$	5 980 979 \$	9 062 601 \$	5 966 094 \$	2 143 991 \$	375 205 \$	385 684 \$	70 659 036 \$

Université du Québec à Rimouski
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutiens enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1. Subvention du Ministère (515)	0	135 052	0	300 000	0	0	615 079	0	0	1 050 131
2. Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	8 573 371	0	0	0	0	0	0	0	8 573 371
3. Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	4 100 001	0	0	0	0	0	0	0	4 100 001
4. Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 427)	0	1 193 377	0	0	0	0	0	0	0	1 193 377
5. Total des subventions	0	14 001 801	0	300 000	0	0	615 079	0	0	14 916 880
6. Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Intérêts sur les avances interfonctionnelles (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8. Produits provenant de fonds de dotations (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9. Produits provenant d'une fondation (449)	5 000	597 014	0	10 000	0	0	0	0	0	612 014
10. Subventions et dons non gouvernementaux (450)	0	1 296 777	0	0	0	0	0	0	0	1 296 777
11. Gains sur vente de placements (526)	0	525 440	0	0	0	0	0	0	0	525 440
12. Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Total des produits autres	5 000	2 419 231	0	10 000	0	0	0	0	0	2 434 231
16. TOTAL DES PRODUITS	5 000	16 421 032	0	310 000	0	0	615 079	0	0	17 351 111

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Masses salariales									
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
3	Général	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
4	Enseignants-chercheurs	0	726 833	0	0	0	0	0	0	726 833
5	Chargés de cours	0	337 590	0	0	0	0	0	0	337 590
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	2 220 293	0	0	0	33 994	0	0	2 254 287
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	592 942	0	0	0	0	0	0	592 942
8	Personnel professionnel non enseignant	0	943 919	0	0	0	202 897	0	0	1 146 817
9	Personnel de soutien technique	0	424 389	0	0	0	98 438	0	0	522 827
10	Personnel de soutien de bureau	0	64 142	0	0	0	0	0	0	64 142
11	Personnel de nettoyage et d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	1 043 480	0	0	0	66 899	0	0	1 110 379
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$ 6 351 490	\$	\$	\$	\$	\$ 401 838	\$	\$	\$ 6 753 328
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	363 669	0	0	0	0	0	0	363 669
17	Formation et perfectionnement (710)	0	10 249	0	0	0	0	0	0	10 249
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 720)	0	1 242 265	0	119	0	190	0	0	1 242 575
19	Bourses (735)	0	2 685 808	0	0	0	216 050	0	0	2 901 858
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	2 224 409	0	0	0	1 780	0	0	2 226 189
21	Fournitures et matériel (745)	0	973 874	0	0	0	1 633	0	0	975 507
22	Coût des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	950 839	0	0	0	30 465	0	0	981 304
24	Volants et pétrole (790)	0	34 192	0	2 914	0	0	0	0	37 106
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 820)	0	205 024	0	0	0	0	0	0	205 024
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	191 198	0	0	0	0	0	0	191 198
27	Location exploitation (830)	0	177 394	0	56	0	0	0	0	177 450
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	1 282 485	0	0	0	0	0	0	1 282 485
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
30	Biens sous le veuil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
35	Total des charges autres	\$ 10 341 407	\$	\$	\$ 3 069	\$	\$ 250 217	\$	\$	\$ 10 594 693
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
39	Total au avant éléments extraordinaires	\$ 10 341 407	\$	\$	\$ 3 069	\$	\$ 250 217	\$	\$	\$ 10 594 693
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
41	TOTAL DES CHARGES	- \$ 16 695 996	\$	- \$	\$ 3 069	- \$	\$ 652 045	- \$	- \$	\$ 17 351 111



État du traitement du personnel de direction 2017-2018

Université du Québec à Rimouski

Nom de l'établissement: UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (978004)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

ÉTAT DU TRAITEMENT 2017-2018
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DATE : 2018-09-18

ADMINISTRATEUR : 

ADMINISTRATEUR : 

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Août 2018

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom	Fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
		Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
OUELLET, Jean-Pierre	Recteur	183 184 \$	3 223 \$			12,0	
DESCHÊNES, François	Vice-recteur à la formation et à la recherche	168 164 \$	492 \$			12,0	
VIEL, Marjolaine	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration	168 164 \$	3 121 \$			12,0	
LAFAMME, Lucie	Vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification	168 164 \$	3 168 \$			11,0	
OUELLET, David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	120 360 \$	814 \$			3,3	
LACOURSÈRE, Élise	Secrétaire générale par intérim	139 636 \$	4 227 \$			8,7	
HORTH, Philippe	Adjoint au v. r. formation et recherche - Campus de Lévis	151 346 \$	2 073 \$			12,0	
BUONO, Pietro-Luciano	Doyen de la recherche	151 346 \$	933 \$			4,0	
DESCHENNAUX, Frédéric	Doyen des études	151 346 \$	3 411 \$			12,0	
HARVEY, Léon	Doyen aux affaires départementales	151 346 \$	3 019 \$			12,0	
LOURDE, Ariane	Directrice de l'Institut des sciences de la mer	151 346 \$	8 732 \$			12,0	

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2017-2018 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	57,47	Le plus élevé	143 757 \$	9 794 \$
		Moyenne	115 447 \$	2 637 \$
		Le moins élevé	78 645 \$	22 \$
Personnel de direction des services (Note 1)	10,00	Le plus élevé	131 604 \$	3 277 \$
		Moyenne	122 249 \$	2 132 \$
		Le moins élevé	100 923 \$	298 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	2,00	Le plus élevé	99 512 \$	1 742 \$
		Moyenne	86 472 \$	982 \$
		Le moins élevé	76 500 \$	222 \$

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1 ^{re} partie : Personnel de direction supérieure		Allocations et frais remboursés	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
OUELLET, Jean-Pierre	Recteur	12,0	19 594 \$
DESCHÈNES, François	Vice-recteur à la formation et à la recherche	12,0	11 179 \$
VIEL, Marjolaine	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration	12,0	5 078 \$
LAFLAMME, Lucie	Vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification	11,0	14 525 \$
OUELLET, David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	3,3	298 \$
LACOURSIÈRE, Élise	Secrétaire générale par intérim	8,7	4 013 \$
HORTH, Philippe	Adjoint au v. r. formation et recherche - Campus de Lévis	12,0	7 338 \$
BUONO, Pietro-Luciano	Doyen de la recherche	4,0	2 321 \$
DESCHENAUX, Frédéric	Doyen des études	12,0	8 269 \$
HARVEY, Léon	Doyen aux affaires départementales	12,0	4 491 \$
PLOURDE, Ariane	Directrice de l'Institut des sciences de la mer	12,0	19 373 \$
2 ^e partie: Autres catégories de personnel de direction		Étendue des frais remboursés	
Effectif concerné par un remboursement (*)			Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)		Le plus élevé	51 820 \$
	55,65	Moyenne *	8 379 \$
		Le moins élevé	312 \$
Personnel de direction des services		Le plus élevé	19 113 \$
	10,00	Moyenne *	6 227 \$
		Le moins élevé	685 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	5 193 \$
	2	Moyenne *	2 690 \$
		Le moins élevé	186 \$

(*) S'applique aux personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

État du traitement 2017-2018

Annexe

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**NOTE COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA VALEUR PÉCUNIAIRE
DES DROITS D'INDEMNITÉ DE DÉPART DÉTENUS ET NON EXERCÉS
PENDANT L'ANNÉE 2017-2018**

MM. Jean-Pierre Ouellet et François Deschênes ainsi que Mme Marjolaine Viel détiennent un droit d'indemnité de départ non exercé d'une année de salaire.

MALLETTE

Malette S.E.N.C.R.L.

401-160 rue de l'Évêché O
Rimouski QC G5L 4H9

Téléphone 418 724-4414
Télécopie 418 724-0440
Courriel info.riki@malette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
l'**Université du Québec à Rimouski**,

Nous avons effectué l'audit de l'État du traitement 2017-2018 de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (Université) requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2018. Cet état a été préparé par la direction selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi).

Responsabilité de la direction pour les informations financières

La direction est responsable de la préparation de cet état conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation des relevés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que cet état ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans cet état. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les relevés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Université portant sur la préparation de l'état afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'État du traitement donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des données financières couvrant l'ensemble des composantes de l'État du traitement de l'Université du Québec à Rimouski assujetties à l'impôt, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2018.

Restriction de diffusion

Cet état a été préparé afin de permettre à l'Université de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère). En conséquence, il est possible que cet état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Université et au Ministère et ne devrait pas être diffusé auprès de parties autres que l'Université ou le Ministère.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Rimouski, Québec
Le 18 septembre 2018

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119023



Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paiement des coûts	6
11	Dispositions finales	6
Appendice 1		7
Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec		7
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il bénéficie des majorations salariales consenties à la catégorie de personnel à laquelle il est intégré selon les modalités prévues, à moins d'une décision contraire de l'instance concernée.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

- 3.5** Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.
- Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.
- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.
- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.
- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.
- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.
- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description


La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

-
- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



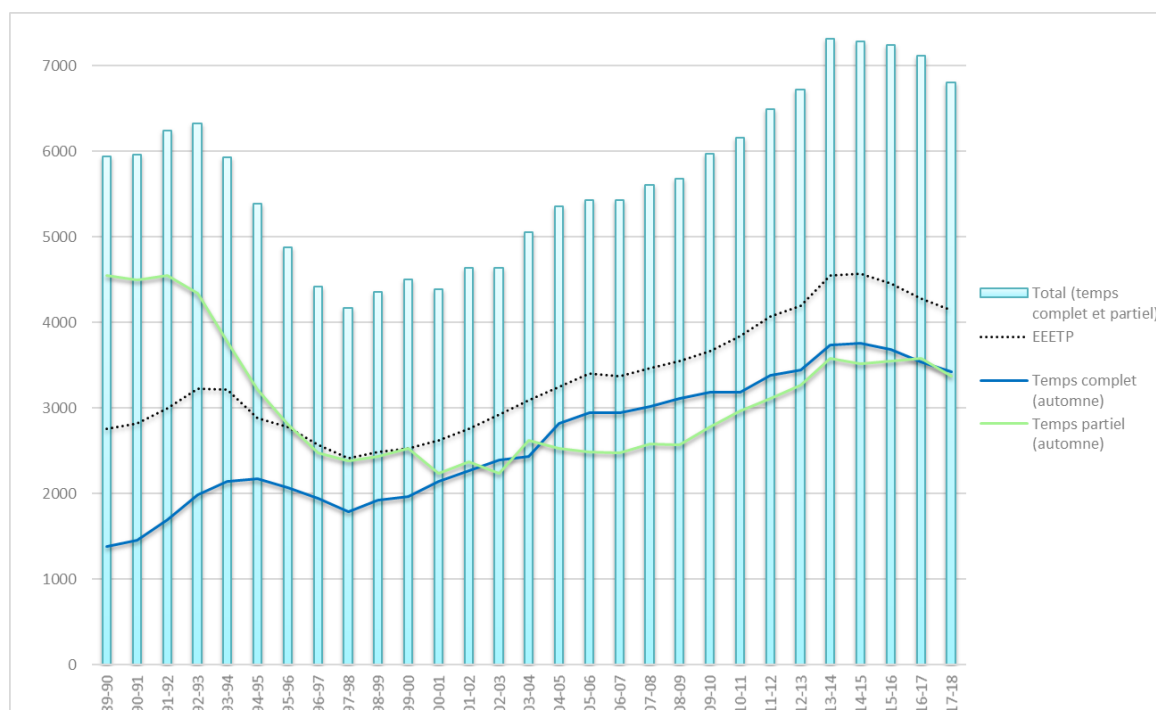
Rapport sur la performance 2017-2018

Université du Québec à Rimouski

1- Effectif étudiant

Après une période de forte croissance observée depuis le début des années 2000, l'UQAR connaît depuis quatre ans une baisse continue de son effectif étudiant, soit de 7,2 % entre l'automne 2013 et l'automne 2017 (de 7 320 à 6 796 étudiantes et étudiants à temps complet ou partiel; voir la figure ci-après). La situation concerne davantage les études à temps complet (-8,4 %) que les études à temps partiel (-5,7 %). Au bout du compte, l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) a connu une baisse marquée de 9,0 % depuis quatre ans (depuis 2013-2014).

Évolution de l'effectif étudiant à l'UQAR (1989-2018)



Pour sa part, le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers a très légèrement baissé depuis l'année dernière (de 439 à 431, de l'automne 2016 à l'automne 2017). Nos diplômés ont quant à eux été plus nombreux que jamais en 2017-2018 : l'UQAR, récoltant les fruits des années de forte croissance de son effectif étudiant, a établi un nouveau record en délivrant 1 797 diplômés (tous cycles confondus), ce qui représente un total de 49 191 diplômés décernés depuis la création de l'Université.


Indicateurs de suivi des affaires universitaires (effectif étudiant, corps professoral et personnes chargées de cours)

INDICATEURS		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018*
Clientèle étudiante		Unité									
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	3667,89	3837,83	4 068,49	4 193,39	4 546,52	4 573,48	4 457,38	4 276,62	4 139,25
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	5691	6160	6 495	6 718	7 320	7 278	7 241	7 119	6 796
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	2564	2642	2 824	2 899	3 150	3 103	3 026	2 864	2 778
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2099	2525	2 640	2 772	3 054	3 025	3 072	3 040	2 866
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	1018	993	1 031	1 047	1 116	1 150	1 143	1 215	1 152
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	17,9	16,1	15,9	15,6	15,2	15,8	15,8	17,1	17,0
7	Effectif étudiant étranger	n	263	337	373	398	428	446	457	439	431
8	Effectif étudiant étranger	%	4,6	5,6	6,1	5,9	5,8	6,1	6,3	6,2	6,3
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	11	6	12	16	24	8	11	7	11
10	Stagiaires postdoctoraux	n	16	15	14	20	29	31	29	30	25
11	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs											
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	24	12	13	7	6	22	0	7	13
13	Nombre de professeurs (total)	n	194	194	207	209	204	212	204	205	204
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	183	182	195	202	197	204	195	199	200
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	11	12	12	6	7	8	9	6	4
14	Nombre de chargés de cours	n	368	371	384	386	411	438	455	451	427
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,41	3,34	3,35	3,59	3,78	3,63	3,43	3,55	3,38
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	2,16	2,38	2,45	2,38	2,57	2,37	2,24	2,35	2,37
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	13,2	13,4	12,8	13,5	15,9	14,7	14,9	14,0	13,6
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	5,2	5,3	4,8	4,9	5,6	5,4	5,6	5,9	5,7
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	18,3	19,0	18,5	19,5	22,9	21,5	21,9	20,8	20,3
20	Cours donnés par les professeurs	%	41%	37%	37%	36%	35%	36%	35%	34%	36%
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	59%	63%	63%	64%	65%	64%	65%	66%	64%
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source: SID-Enseignement, Université du Québec (27/09/2018) et Décanat des affaires départementales, UQAR (05/09/2018)

*Les données relatives à l'EEETP 2017-2018 reposent sur des prévisions.

Effectifs par domaine d'étude

Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre automne 2017										
Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski										
Indicateur	Unité	1er Cycle		2e Cycle		3e Cycle		TOTAL		Total
		Bacca-lauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	
Hommes										
Santé	n	81	31	3	4	0	0	84	35	119
Sciences pures et appliquées	n	234	12	64	4	51	0	349	16	365
Sciences de l'administration (a)	n	504	254	143	81	0	0	647	335	982
Éducation	n	376	5	4	0	0	0	380	5	385
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	97	13	57	6	9	0	163	19	182
Plurisectoriel (b)	n	0	50	0	21	0	12	0	83	83
Ensemble des secteurs	n	1 292	365	271	116	60	12	1 623	493	2 116
Femmes										
Santé	n	778	226	34	9	0	0	812	235	1 047
Sciences pures et appliquées	n	133	4	58	10	24	0	215	14	229
Sciences de l'administration (a)	n	605	519	127	166	1	0	733	685	1 418
Éducation	n	1 093	23	48	15	6	0	1 147	38	1 185
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	342	141	103	40	14	0	459	181	640
Plurisectoriel (b)	n	0	123	0	26	0	12	0	161	161
Ensemble des secteurs	n	2 951	1 036	370	266	45	12	3 366	1 314	4 680
Total										
Santé	n	859	257	37	13	0	0	896	270	1 166
Sciences pures et appliquées	n	367	16	122	14	75	0	564	30	594
Sciences de l'administration (a)	n	1 109	773	270	247	1	0	1 380	1 020	2 400
Éducation	n	1 469	28	52	15	6	0	1 527	43	1 570
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	439	154	160	46	23	0	622	200	822
Plurisectoriel (b)	n	0	173	0	47	0	24	0	244	244
Ensemble des secteurs	n	4 243	1 401	641	382	105	24	4 989	1 807	6 796
<p>(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.</p> <p>(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".</p>										
<p>Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec Source: SID, 27/09/2018 10:13:28</p>										
										

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire

INDICATEURS (b)	Unité	Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne										
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réussite des études de baccalauréat (c)	%	84,9	85,8	84,2	82,6	86,5	82,4	84,4	82,1	82,8	82,2	84,5
31 Persévérance après 1 an (d)	%	74,9	76,2	73,8	72,7	76,3	75,5					
32 Diplomation après 6 ans	%											
Diplomation par secteur au baccalauréat												
33 Santé (total)	%	63,2	69,1	71,6	72,3	71,9	75,0					
a) Temps plein	%	91,3	90,4	94,4	92,2	87,4	85,6					
b) Temps partiel	%	42,6	39,7	47,7	52,6	52,3	61,1					
34 Sciences pures et appliquées (total)	%	65,5	67,5	67,0	58,2	75,5	66,4					
a) Temps plein	%	67,1	69,3	70,4	58,7	77,0	67,6					
b) Temps partiel	%	40,0	0,0	28,6	50,0	50,0	0,0					
35 Sciences de l'administration (total) (e)	%	68,8	70,4	65,1	65,2	69,1	72,4					
a) Temps plein	%	76,2	75,5	71,9	70,5	75,8	77,4					
b) Temps partiel	%	38,3	48,2	32,7	38,9	42,2	45,0					
36 Éducation (total)	%	67,2	71,1	61,4	57,9	55,1	57,2					
a) Temps plein	%	76,1	78,9	70,4	74,9	75,0	74,7					
b) Temps partiel	%	4,5	7,7	6,3	5,7	6,7	7,7					
37 Droit (total)	%											
a) Temps plein	%											
b) Temps partiel	%											
38 Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	58,7	54,8	69,0	65,9	59,5	62,1					
a) Temps plein	%	61,2	58,3	72,4	66,7	68,9	67,9					
b) Temps partiel	%	28,6	22,2	59,1	61,1	42,1	27,8					
39 Ensemble des secteurs (total)	%	65,9	68,8	65,8	63,4	64,0	66,4					
a) Temps plein	%	74,9	76,2	73,8	72,7	76,3	75,5					
b) Temps partiel	%	32,5	33,9	37,6	33,1	32,2	35,1					
Réussite des études de 2e et de 3e cycles	%											
40 Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	51,7	39,0	39,2	42,6	44,3	43,3	50,7	35,3			
41 Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	60,7	52,6	45,8	54,1	56,6	56,7					
42 Diplomation au doctorat après 8 ans	%	38,5	35,7	41,7	80,0							

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.
 (b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre. De plus, les passages accélérés au troisième cycle sont considérés parmi les diplômés de maîtrise.

La sélection des cohortes réfre aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de baccalauréat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2018 1.7.0

Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Durée moyenne des études des cohortes 2009, 2010 et 2011 (baccalauréat et maîtrise) et 2007, 2008 et 2009 (doctorat)

INDICATEURS (a)

Les cohortes de baccalauréat concernent des étudiants à temps complet.
Les données des maîtrises et doctorats sont produites sans distinction du régime d'études

	Baccalauréat			Maîtrise			Doctorat		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2007	2008	2009
Sciences de la santé									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,1	6,3	6,5	-	8,0	13,0	s.o.	s.o.	s.o.
Étudiants encore actifs %	3,9	4,5	4,0	-	40,0	14,3	s.o.	s.o.	s.o.
Sciences pures									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,7	6,9	6,9	9,2	10,0	8,6	17,0	13,0	16,0
Étudiants encore actifs %	4,8	-	1,4	7,7	-	-	30,0	41,7	-
Sciences appliquées									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	7,8	8,4	8,1	10,5	10,0	13,8	s.o.	s.o.	s.o.
Étudiants encore actifs %	-	3,3	11,4	-	50,0	16,7	s.o.	s.o.	s.o.
Sciences humaines									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,6	6,8	6,4	12,0	11,6	8,8	-	14,0	17,0
Étudiants encore actifs %	2,2	5,2	5,2	42,4	31,0	24,1	-	-	-
Lettres									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	5,9	7,4	7,0	10,5	9,5	11,0	-	-	18,0
Étudiants encore actifs %	-	-	30,0	40,0	-	-	-	-	-
Sciences de l'éducation									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	8,2	8,1	8,2	10,3	11,4	9,2	-	15,5	14,0
Étudiants encore actifs %	3,3	3,4	4,8	24,0	17,4	14,3	-	25,0	-
Sciences de l'administration									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	7,6	7,6	7,2	6,0	6,3	6,2	-	-	-
Étudiants encore actifs %	5,5	3,9	2,4	11,3	4,2	5,3	-	-	-
Ensemble des secteurs									
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	7,5	7,5	7,3	8,4	8,8	7,7	17,0	13,7	16,0
Étudiants encore actifs %	3,9	3,6	4,2	20,3	14,8	10,2	21,4	25,0	0,0

(a) tri. prés. : le nombre de trimestres moyen à compter du premier trimestre d'inscription pour les personnes ayant cheminé à temps complet. Il s'agit du nombre de trimestres où l'étudiant a été présent (excluant donc les trimestres d'absence autorisée). % : La proportion d'étudiants encore actifs est le pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui au terme de six années (baccalauréat et maîtrise) ou huit années (doctorat) étudiant encore à l'UQAR et n'ont obtenu de diplôme d'aucun autre programme.

Afin de mieux refléter la durée moyenne nécessaire à l'obtention d'un grade universitaire, les données présentées ne tiennent compte que des étudiants ayant diplômé dans leur programme d'admission ou dans un programme de même cycle et du même secteur de formation. Le nombre d'étudiants encore actifs tient compte des étudiants encore actifs dans leur programme initial ou dans un autre programme (excluant donc les étudiants ayant obtenu un diplôme d'un autre secteur disciplinaire ou d'un cycle différent et ceux ayant abandonné leurs études).

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2018 1.7.0

Mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants

Afin de favoriser au mieux la réussite des études, l'UQAR a mis en place au fil des années de nombreuses mesures visant à améliorer l'encadrement des étudiantes et des étudiants. Le succès de ces mesures repose avant tout sur une connaissance approfondie des besoins des étudiantes et des étudiants. À cette fin, l'UQAR est activement engagée dans l'initiative **Prospère** (PROfil de Succès PERsonnel des Études) du réseau de l'Université du Québec. Prospère permet de sensibiliser les nouveaux membres de la communauté étudiante aux conditions de réussite des études au baccalauréat et à la maîtrise, en établissant notamment un profil personnalisé et confidentiel constitué à partir de 17 indicateurs essentiels à la réussite de leur projet d'études. En plus d'identifier ainsi les forces et faiblesses de l'étudiant vis-à-vis des différents indicateurs de réussite, le profil Prospère est accompagné d'une liste de ressources associées à chacun des indicateurs afin d'informer l'étudiant sur les personnes, les services ou les instances auprès desquels il pourra trouver de l'aide ou de l'information.

L'UQAR améliore également en continu l'encadrement des études grâce à l'évaluation de l'enseignement par les étudiants. Les pratiques, la réglementation et les questionnaires relatifs à cette évaluation ont d'ailleurs été révisés en profondeur au cours des dernières années : les nouveaux questionnaires ont entre autres été allégés afin d'augmenter le taux de réponse, mais aussi afin de faciliter l'appropriation par les responsables de cours des commentaires reçus, améliorant au bout du compte la qualité de l'enseignement.

L'identification des besoins des étudiantes et étudiants a parallèlement débouché sur la mise en place ou la révision de nombreux services destinés à favoriser mieux encore la réussite des études, mais aussi l'intégration à la communauté de l'UQAR. Ces services sont principalement coordonnés par le Centre d'aide à la réussite et par les Services aux étudiants, tous deux présents sur les deux campus de l'UQAR.

Le **Centre d'aide à la réussite** offre les meilleures chances de succès dans les études en favorisant l'intégration à la communauté universitaire de l'UQAR autant que la progression dans les différents programmes d'études. Cette aide, dispensée en ateliers, en ligne et en rencontres individuelles, porte sur :

- l'initiation au travail universitaire (méthodes de travail, gestion du temps, intégrité intellectuelle);
- le perfectionnement en français, mathématiques et méthodologie;
- la maîtrise des outils bureautiques (logiciels de traitement de texte, tableur, base de données, environnement numérique d'apprentissage Moodle);
- les compétences spécifiques aux différents domaines d'études (ex. : statistiques en biologie).

Les **Services aux étudiants** coordonnent une foule de services : aide financière aux études, placement et orientation, aide pour les besoins particuliers à l'attention des étudiantes et des

étudiants en situation de handicap, support psychologique, animation de la vie communautaire de l'UQAR. Au travers les Services aux étudiants, l'UQAR veille à un accompagnement personnalisé afin que tous puissent atteindre leurs buts et leurs ambitions scolaires, sociales et professionnelles. Notamment, les étudiants peuvent bénéficier de mesures adaptées pour la passation d'examens, tel l'accès à des salles spécialement aménagées et qui leur sont réservées à l'étage de la bibliothèque. Plus de 400 étudiantes et étudiants de l'UQAR, soit 6 % de l'effectif étudiant, ont bénéficié de services en support à différents types de limitation fonctionnelle (une déficience motrice, un trouble déficitaire de l'attention, un trouble de santé mentale, etc.). Les Services aux étudiants de l'UQAR assurent également un encadrement des étudiantes et étudiants qui ont besoin de faire appel à des professionnels des services sociaux (psychologues, intervenants sociaux, médecins). Les interventions touchent principalement des problématiques reliées à la gestion des émotions et du stress, aux difficultés d'adaptation, aux troubles anxieux, aux difficultés relationnelles (isolement, famille, couple, etc.). Si les interventions impliquent souvent des services externes, un service d'aide psychologique est tout de même disponible à l'interne pour les étudiants, et permet notamment l'évaluation rapide de différentes conditions affectant les études.

L'UQAR a parallèlement mis en place, et ce sur ses deux campus, des **guichets étudiants** qui facilitent la délivrance des documents relatifs aux études (attestations, relevé de notes, carte étudiante, etc.) et servent également de service de première ligne aiguillant les étudiants vers les différents services offerts par l'UQAR. La mise en place de ce service a d'ailleurs valu à l'UQAR d'être finaliste du prix *À part entière 2016* délivré par l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'UQAR veut soutenir également ses étudiantes et étudiants dans leur insertion professionnelle au travers le **Service emploi stage**, qui offre un service d'orientation professionnelle, toujours sur ses deux campus (ateliers d'aide à la recherche d'emploi, rencontres individuelles). Un nouveau site internet vient d'ailleurs d'être mis en ligne pour supporter ce service. Depuis deux ans, l'Université collabore de même avec le Cégep de Rimouski à l'organisation annuelle d'une **Journée carrières**.

Afin de favoriser l'adaptation sociale et l'intégration à la communauté universitaire, des facteurs indissociables de la réussite académique, un membre du personnel des Services aux étudiants est pleinement destiné à l'accueil et à l'accompagnement des étudiantes et étudiants étrangers. En parallèle, les Services aux étudiants ont mis sur pied deux initiatives à souligner. D'abord, un programme de jumelage, qui consiste à jumeler des étudiants nouvellement arrivés à des étudiants de l'UQAR (canadiens ou non) établis sur le campus depuis au moins deux trimestres et désireux de participer à l'intégration d'un nouvel arrivant. Ensuite, une formation en ligne a été mise en place pour aider les étudiantes et étudiants étrangers à préparer leur séjour à l'UQAR. Ces différents services favorisant l'intégration des personnes seront d'autant plus indispensables que l'UQAR entend miser prioritairement sur l'internationalisation de son effectif étudiant dans les années à venir (plus de détails dans notre rapport sur les perspectives).

2- Programmes d'activités de recherche : une recherche dynamique ancrée dans le milieu

Riche de la grande diversité de ses expertises de calibre international, l'UQAR se démarque parmi les universités les plus dynamiques en recherche au Canada. Elle se distingue tout spécialement par le solide arrimage entre ses orientations de recherche et les caractéristiques de son territoire. Ses axes d'excellence, en sciences de la mer, en développement régional et en nordicité, reflètent on ne peut mieux cette réalité distinctive. De même, les recherches menées en génie, en éducation, en littérature, en patrimoine, en sciences de la gestion et en sciences de la santé, toutes en plein essor dans les dernières années, sont solidement inscrites dans la culture, les besoins et les spécificités des régions desservies par l'UQAR. C'est forte de cet ancrage que l'UQAR démontre continuellement – et ce depuis longtemps – toute sa pertinence et sa capacité à s'inscrire pleinement dans le dialogue scientifique à l'échelle internationale.

En parallèle, l'UQAR est au cœur de nombreux partenariats de recherche, de transfert de connaissances vers le milieu industriel et de développement d'innovations de pointe. L'Université disposant d'infrastructures de recherche de haut niveau, elle appuie concrètement ces partenariats et transferts grâce son Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR), qui facilite grandement l'accès à ces équipements pour ses différents partenaires du milieu. Également très active en matière d'innovation sociale, l'UQAR œuvre au développement de meilleures pratiques de gestion du territoire, des organisations et des milieux sociaux et communautaires.

La recherche à l'UQAR a par ailleurs su développer des réflexes interdisciplinaires qui assurent une compréhension tout à la fois fine et globale des enjeux. Les travaux actuellement développés dans nos murs sur l'érosion côtière, pour ne prendre que cet exemple, associent ainsi la géographie, le génie, l'océanographie, la biologie et la sociologie afin de comprendre comment des phénomènes complexes comme les changements climatiques affectent la pêche autant que les infrastructures routières, les économies locales autant que la santé psychologique des communautés.

Trois axes d'excellence

L'UQAR a développé trois axes d'excellence en recherche depuis sa création : les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité, trois secteurs au cœur de la vitalité des milieux desservis par l'Université. Ces trois axes reposent, chacun, sur un important contingent de chercheuses et de chercheurs.

Sciences de la mer

L'UQAR a établi, dès ses tout débuts, la compréhension des environnements maritimes comme une priorité de recherche. L'Université s'est dotée au fil du temps d'une capacité de recherche majeure dans le domaine des sciences de la mer, regroupant aujourd'hui une remarquable concentration de chercheuses et de chercheurs qui couvrent un large éventail d'enjeux majeurs, qu'il s'agisse de gestion des ressources maritimes, de transport maritime, de changements climatiques, de valorisation des bioressources, d'érosion des berges. L'UQAR possède même son propre navire de recherche océanographique, le Coriolis II. L'Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER) est aujourd'hui un chef de file international dans le domaine de l'océanographie.

Nordicité

L'UQAR est un acteur incontournable de la recherche en nordicité, c'est-à-dire l'étude du Grand Nord et des basses latitudes froides. Cet axe de recherche regroupe un important contingent de chercheuses et de chercheurs qui s'intéressent aux environnements nordiques dans une perspective interdisciplinaire. Cette approche favorise une issue positive aux enjeux auxquels fait face le Nord, dans un milieu qui connaît des changements environnementaux accélérés et qui se caractérise par un développement socioéconomique constamment en mouvement. Les perspectives de recherche concernent autant les aspects biologique, chimique et géographique que les incidences sociales et sanitaires des réalités propres à la nordicité.

Développement régional

Les questions liées à l'occupation dynamique du territoire, à l'exploitation des ressources naturelles et au développement durable sont au cœur des activités de recherche des chercheuses et des chercheurs en développement régional, qui visent notamment à mieux saisir les enjeux et les problèmes auxquels les régions font face en raison des mutations économiques et sociétales contemporaines. Leurs expertises et leurs recherches permettent l'élaboration d'outils d'aide au développement et d'instruments de planification et d'aménagement. Les chercheuses et chercheurs en développement régional de l'UQAR assurent ainsi un soutien précieux aux décideurs et participent couramment au développement des politiques publiques de développement régional.

Autres secteurs de recherche

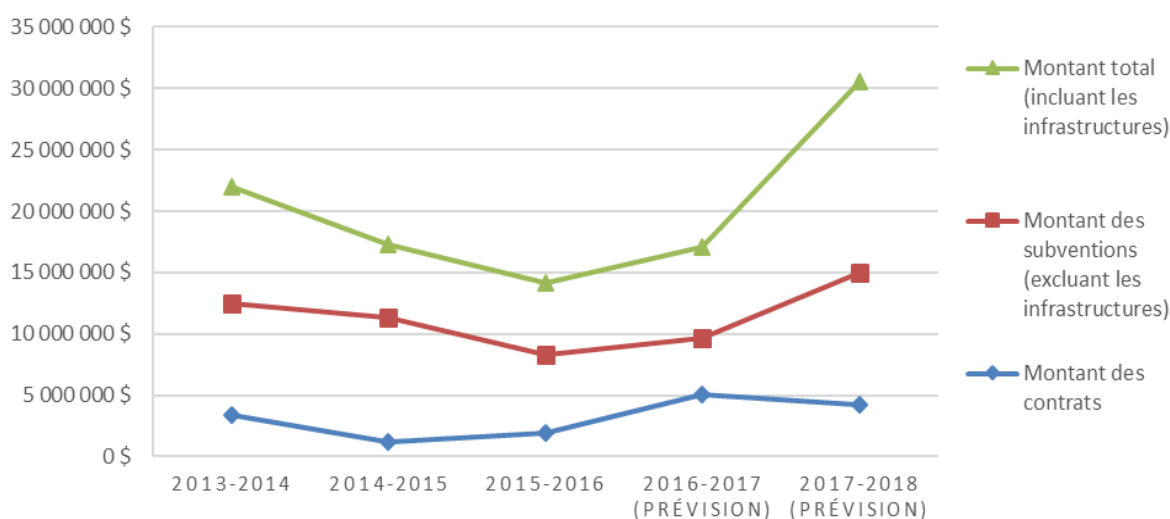
En plus de ses trois axes d'excellence, l'UQAR s'illustre de plus en plus en recherche dans les domaines des lettres et humanités, de l'éducation, des sciences de la santé, des sciences de la gestion et du génie. La capacité de l'Université à établir des partenariats de recherche permet à ces domaines de contribuer mieux encore au développement du milieu et du Québec.

Le développement de la recherche à l'UQAR en 2017-2018

L'année 2017-2018 a été remarquable en matière de financement de la recherche. En 2017-2018, la recherche à l'UQAR a bénéficié d'un financement total de 30,6 M\$, dont 15,0 M\$ en subventions de recherche, 4,2 M\$ en contrats de recherche, 3,1 M\$ en frais indirects de recherche et 8,3 M\$ en subventions d'infrastructures de recherche (FCI) (voir le tableau suivant).¹ Il s'agit de financements parmi les plus élevés de l'histoire de l'UQAR.

L'UQAR poursuit ainsi le retour à la croissance amorcé l'année dernière (augmentation de 56 % vis-à-vis 2016-2017; plus du double de 2015-2016) (voir figure et tableau ci-après). Les subventions de recherche, spécifiquement, ont connu une augmentation de 40 % en un an (de 10,7 M\$ à 15,0 M\$). Le montant des subventions FCI a explosé (+ 686 %), grâce essentiellement à une subvention (totalisant plus de 6 M\$ de la FCI et du gouvernement du Québec) obtenue par le professeur Pascal Bernatchez dans le cadre du programme Fonds d'innovation. Si les contrats de recherche ont pour leur part connu une légère baisse (- 15 %) par rapport à l'année dernière, les 4,2 millions \$ qu'ils totalisent n'en représentent pas moins la 2^e plus haute somme en contrats de l'histoire de l'UQAR, ce qui illustre on ne peut mieux la pertinence des expertises du corps professoral de l'UQAR pour les intervenants régionaux.

Évolution du financement de la recherche à l'UQAR (2013-2018)



¹ Il faut préciser cependant que le montant total des subventions inclut un montant de 1,6 M\$ alloué à l'UQAR dans le cadre du programme Odyssée Saint-Laurent, programme financé par le Gouvernement du Québec et géré par le Réseau Québec maritime, et dont l'UQAR est l'établissement gestionnaire. L'essentiel de cette somme sera redistribué aux universités participantes au projet et diminuera d'autant le total des subventions de l'UQAR pour l'année 2017-2018.

La recherche à l'UQAR s'est majoritairement articulée autour de ses unités de recherche, constituées par un institut de recherche (Institut des sciences de la mer ISMER-UQAR), 5 réseaux (ou regroupements) de recherche interuniversitaires dont l'UQAR est le gestionnaire, 4 groupes de recherche, 4 équipes de recherche et 2 centres d'expertise, auxquels s'ajoutent 13 chaires de recherche, dont 7 chaires de recherche du Canada. En outre, l'UQAR est un partenaire actif de 10 réseaux (ou regroupements) de recherche interuniversitaires et d'autant de centres de recherche affiliés.

L'UQAR a accueilli deux nouvelles chaires d'importance en 2017-2018. Les activités de la nouvelle chaire de recherche du Canada en biologie intégrative de la flore nordique, octroyée au professeur Guillaume de Lafontaine, ont débuté à l'automne 2017. Les travaux de la chaire se penchent sur l'adaptation de la flore boréale aux variations environnementales induites par les changements climatiques historiques (du Quaternaire) et actuels (d'origine anthropique). Le professeur Jean Brousseau est quant à lui le nouveau titulaire de l'une des seize chaires au Canada en génie de la conception du CRSNG.

Se démarquant par sa capacité à multiplier les collaborations en recherche, l'Université est l'antenne québécoise de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) et l'établissement gestionnaire du Réseau Québec maritime (RQM). Ces organisations, toutes deux créées en 2016, sont le fruit du travail concerté des intervenants de l'UQAR, des membres des Fonds de recherche du Québec, des représentants du Secrétariat aux affaires maritimes du Québec ainsi que de nombreux collaborateurs français et québécois. Elles s'inscrivent dans la Stratégie maritime du Québec et sont à la fois une reconnaissance institutionnelle du rôle de premier plan que l'UQAR joue dans le domaine des sciences de la mer et une opportunité de bénéficier de la visibilité et des moyens permettant de positionner le Québec à l'avant-plan de la recherche maritime internationale. À l'automne 2017, le RQM a annoncé le lancement de son programme Odyssée Saint-Laurent, financé à hauteur de 15 M\$ (sur 5 ans) par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec. Le programme a pour objectif principal de favoriser, par la recherche et l'innovation, la prospérité économique et une utilisation durable et sécuritaire des richesses et du potentiel du fleuve Saint-Laurent, de son estuaire et de son golfe.

Le dynamisme en recherche à l'UQAR s'illustre par son classement au troisième rang des universités canadiennes de sa catégorie dans le palmarès 2017 de la firme indépendante RESEARCH Infosource Inc. Entre 2011 et 2017, l'Université s'est ainsi classée à 6 reprises dans les trois premiers rangs de ce palmarès. Ces résultats reposant sur la qualité et l'impact des travaux des chercheuses et des chercheurs de l'UQAR au cours de la dernière année, de même que sur la programmation de recherche de l'Université en lien avec la réalité des milieux qu'elle dessert, ils témoignent de la productivité, de l'impact et de la qualité des publications de nos professeures et de nos professeurs. Le leadership de l'UQAR et de ses chercheuses et ses chercheurs, ainsi que la reconnaissance qui leur est accordée par leurs pairs, sont des illustrations claires de la grande qualité et du mérite scientifique de la recherche qui se fait au sein de l'institution.

Financement de la recherche (2008-2018)

Assemblée nationale - Commission de la culture et de l'éducation - Indicateurs de suivi des affaires universitaires (Loi 95) - Recherche
Règles strictes (déclarable seulement)

Université du Québec à Rimouski - 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017*, 2017-2018*

Source : Système IFR - Université du Québec | Traitement : Équipe IFR (ifr@uquebec.ca) | 24/10/2018 14:49:19

Ligne Loi	#	Libellé	Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017* (prévision)	2017-2018* (prévision)
23	A	Subventions d'infrastructure de la FCI ¹	M\$	0,85	0,40	0,53	1,31	0,48	0,27	0,04	0,19	1,05	8,25
24	B	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,34	0,03	0,06	0,08	0,07	0,09	0,14	0,09	0,09	0,03
25	D	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	13,59	17,27	18,69	23,86	13,67	13,28	11,56	8,26	10,72	15,04
26	E	Contrats de recherche	M\$	1,00	0,97	2,77	1,64	2,46	3,35	1,21	1,83	4,95	4,20
27	F	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	3,48	3,19	3,82	4,70	5,09	4,98	4,33	3,71	2,85	3,09
28	G	Frais indirects de recherche – Gouvernement fédéral	M\$	1,33	1,55	1,70	1,76	1,71	1,62	1,56	1,54	1,50	1,53
28	H	Frais indirects de recherche – Gouvernement du Québec	M\$	2,15	1,64	2,11	2,91	3,38	3,36	2,41	1,60	0,13	0,15
28	I	Frais indirects de recherche – Organismes subventionnaires québécois	M\$	0,00	0,00	0,01	0,03	0,01	0,01	0,09	0,10	0,13	0,15
28	J	Frais indirects de recherche – Ministères et organismes publics québécois	M\$	0,00	0,00	0,01	0,03	0,01	0,01	0,28	0,47	1,21	1,41
27-1	K	Financement total de recherche (subventions + contrats + FCI + Frais indirects)	M\$	19,26	21,85	25,87	31,59	21,77	21,98	17,29	14,07	19,65	30,61
28-1	L	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	142 977	188 284	207 400	260 350	148 278	155 090	105 889	110 519	177 811	289 447
28-2	M	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	170 058	199 055	175 381	186 984	161 133	136 735	43 287	94 877	209 036	2 062 644
28-3	N	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	129 450	187 744	188 767	251 210	132 703	131 522	102 310	97 161	123 265	165 304
28-4	O	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	45 409	53 864	145 806	82 108	106 754	162 253	48 327	107 636	260 265	200 201
28-a	P	Nombre de professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	108	99	106	103	112	109	121	93	94	95
28-b	Q	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	5	2	3	7	3	2	1	2	5	4
28-c	R	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	105	92	99	95	103	101	113	85	87	91
28-d	S	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	22	18	19	20	23	22	25	17	19	21
29	T	Part de la recherche contractuelle											
29-1	U	-Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	6,5	5,2	12,6	6,1	14,8	19,8	9,4	17,8	29,6	15,3
29-2	V	-Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	20,4	13,2	17,9	19,4	20,5	20,2	20,7	18,3	20,2	22,1

¹ Conformément aux règles de déclaration du financement de la recherche, les données concernant les subventions FCI incluent les contributions nature.

3- Réalisations en lien avec le milieu

L'UQAR s'efforce de mettre de l'avant une offre de formation adaptée aux besoins des milieux qu'elle dessert et en résonance avec le contexte social actuel. Au cours de la dernière année, elle a notamment procédé à la création du programme de formation au 2^e cycle de l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (maîtrise et DESS en sciences infirmières – IPS santé mentale). L'UQAR a également franchi des étapes importantes en 2017-2018 dans la création de deux nouvelles formations. Il s'agit d'une part d'un baccalauréat en génie civil, un programme qui se démarquera par une concentration unique au Canada en génie côtier (conception, construction et entretien d'infrastructures littorales telles les ports, quais, chenaux d'accès, ouvrages de protection des berges), et d'autre part d'un nouveau baccalauréat en kinésiologie (en extension de l'UQAC). Les autorisations ont été données pour la création de ces deux programmes qui débiteront à l'automne 2019.

Dans le même esprit d'adaptation aux besoins des milieux qu'elle dessert, le Service de la formation continue de l'UQAR poursuit son développement et fournit d'autant plus de réponses tangibles à ces besoins. Sollicitant tout particulièrement les secteurs de l'administration, de l'éducation et des sciences infirmières, la formation créditée dispensée hors campus (sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou en Beauce par exemple) a vu son nombre de cohortes plus que doubler en cinq ans (de 20 en 2013-2014 à 45 en 2017-2018) sur des sites toujours plus nombreux (de 31 à 55 sites pendant la même période). L'offre de formation non créditée se développe elle aussi de manière significative : le nombre de participants à ces formations est en augmentation de 43 % par rapport à l'année dernière (passant de 1 917 à 2 741) et en augmentation de près de 700 % en cinq ans (seules 350 personnes s'inscrivaient à ces formations en 2013-2014), notamment grâce au développement de formations en ligne. Ces formations non créditées (sur la prévention du suicide, sur les soins palliatifs, sur la légalisation du cannabis, etc.) constituent une réponse rapide et pertinente aux besoins criants de différents types de professionnels du milieu.

Il faut souligner la mise en place en 2017-2018 du Consortium InterS4, établi en partenariat avec l'UQAT et quatre CISSS et dont la création vise spécifiquement à faciliter la mobilisation et le transfert de connaissances en santé. Pour sa part, l'initiative Entrepreneuriat UQAR, qui mise sur l'accompagnement d'étudiants et de nouveaux diplômés à la fibre entrepreneuriale, poursuit sa lancée qui l'a amenée en quelques années seulement à contribuer directement au démarrage d'une quinzaine d'entreprises dans la région, dont six dans la dernière année. Entrepreneuriat UQAR vient d'ailleurs d'entrer dans sa troisième phase de développement grâce à une subvention de 225 000 \$ dans le cadre du concours *Startup* Québec du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Toujours dans cet esprit de collaborations visant le développement des régions du Québec, soulignons le développement récent, en partenariat étroit avec différents cégeps des régions concernés, du Pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur et du Pôle en enseignement supérieur en Chaudière-Appalaches. Les travaux menés dans le cadre de ces pôles permettront notamment une meilleure rétention des étudiants dans les régions.

Plusieurs pans de la recherche à l'UQAR démontrent toute la pertinence régionale de l'Université. Le chercheur en océanographie Dominique Robert a par exemple obtenu 566 000 \$ pour un projet visant à mettre sur pied des outils permettant de mieux mesurer l'abondance du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent, assurant ultimement une exploitation durable de cette ressource incontournable pour l'Est-du-Québec. Il faut souligner également l'obtention par le professeur Pascal Bernatchez d'une subvention de plus de 6 M\$ de la Fondation canadienne pour l'innovation (Fonds d'innovation) et du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation pour la mise sur pied d'une flotte opérationnelle de recherche en sciences côtières et environnementales, une plateforme marine adaptée à l'étude, en toute saison, des zones côtières peu profondes et difficiles d'accès en hiver. Mentionnons également que le gouvernement du Québec a fait appel aux expertises de l'UQAR dans le cadre de contrats, totalisant environ 3,5 M\$, qui concernent l'étude de l'érosion côtière et la résilience aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques, une problématique affectant de manière directe l'Est-du-Québec.

Le Réseau Québec maritime (RQM), dont l'UQAR assure la gestion et la direction, a annoncé à l'automne 2017 le lancement de son programme phare de recherche : Odysée Saint-Laurent. Grâce à un soutien financier de 15 M\$ sur 5 ans provenant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, le programme, en lien avec la stratégie maritime du Québec, a pour objectif principal de favoriser, par la recherche et l'innovation, la prospérité économique et une utilisation durable et sécuritaire des richesses et du potentiel du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Un premier appel de projets a été lancé rapidement et six projets de recherche intersectoriels ont déjà été financés (au printemps 2018, pour plus d'un million de dollars). Le programme Odysée Saint-Laurent a en outre permis, pour la toute première fois, que se déroule une mission océanographique hivernale sur le Saint-Laurent, exécutée à bord du brise-glace de la Garde côtière canadienne Amundsen. Cette première dans l'histoire scientifique du Saint-Laurent a permis à une quinzaine de chercheurs de différentes universités québécoises d'obtenir des connaissances d'importance majeure sur le comportement du Saint-Laurent en hiver, données permettant de mieux comprendre les impacts des changements climatiques et des activités humaines sur cet écosystème crucial à l'économie et la société québécoises.

Autres réalisations

Les partenariats avec d'autres organisations de recherche sont des moyens d'assurer le déploiement d'une recherche dynamique et innovante. À l'échelle internationale, notons l'obtention de trois subventions du ministère des Relations internationales et de la Francophonie visant à soutenir les collaborations internationales de recherche : une collaboration Québec-Flandres pour un projet en télédétection et un projet de collaboration avec l'Institut flamand de la mer (Vlaams Instituut voor de Zee) en sciences de la mer; une collaboration Québec-Wallonie-Bruxelles pour un projet de continuum rivière-océan. L'UQAR, dans le cadre d'une initiative collective de l'ensemble des constituantes du réseau de l'Université du Québec, a également établi des accords de collaboration

avec des organismes d'état colombiens (ICETEX et COLFUTURO) qui financent des étudiants colombiens pour leur permettre de réaliser leurs études de cycles supérieurs à l'étranger. Cette initiative de maillage s'appuie sur des éléments liés à la formation autant qu'à la recherche et facilitera la venue d'étudiants colombiens dans les programmes de cycles supérieurs de l'UQAR.

L'UQAR a été l'hôte en 2017-2018 de plusieurs événements d'envergure internationale, notamment du 14^e Symposium international en biogéochimie des estuaires, qui a réuni une soixantaine de spécialistes d'à travers le monde, et de la 5^e édition du colloque International Conference in Arctic Fox Biology, auquel ont participé plus d'une centaine de chercheuses et de chercheurs provenant d'une douzaine de pays. La 3^e édition de l'International Workshop on Alzheimer, MCI, and Information Technology, s'est également tenue à l'UQAR. Ce colloque international portait sur l'apport de la technologie dans le traitement de maladies neurologiques liées au vieillissement pathologique, dont les démences.

Plusieurs membres de notre communauté ont été honorés en 2017-2018 pour leurs réalisations remarquables. Soulignons que le professeur Claude La Charité, titulaire de la Chaire de recherche du Canada (niveau 1) en histoire littéraire et patrimoine imprimé, a été élu à la Société royale du Canada. Le Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité XVI^e – XVIII^e (CIREM 16-18) que dirige le professeur La Charité a en outre été reconnu et financé comme regroupement stratégique en émergence par le FRQSC. Aude-Laure Gonel, diplômée au baccalauréat en génie électrique et à la maîtrise en gestion de projet, a pour sa part été admise au cercle d'excellence de l'Université du Québec, une distinction qui vise à souligner sa détermination à contribuer à la reconstruction d'Haïti. Madame Gonel avait profité en 2010 d'un programme d'aide humanitaire de l'UQAR qui, suite au tremblement de terre majeur survenu cette année en Haïti, invitait dix étudiantes et étudiants de l'Université d'État d'Haïti à venir étudier sans frais. Les étudiants en génie de l'UQAR se sont de leur côté démarqués à plusieurs reprises au cours de l'année, que ce soit aux Jeux de Génie du Québec (deux podiums), à la Compétition québécoise d'ingénierie (dix médailles), à la Compétition canadienne d'ingénierie (premier prix dans la catégorie « génie-conseil »; troisième place dans la catégorie « conception senior ») ou dans le cadre du concours international de l'IEEE MTT-S International Microwave Symposium (prix pour Djitiningo Thierry Joel Diatta). Kevin Cazelles, diplômé au doctorat en biologie de l'UQAR, a reçu un prix pour sa thèse en biogéographie, effectuée en cotutelle à l'UQAR et à l'Université Montpellier, en France, dans le cadre des Journées de la relève en recherche de l'ACFAS. Vincent Chabot, étudiant au baccalauréat en administration (concentration finance d'entreprise), a mérité les grands honneurs en remportant la première place du concours de prévisions économiques 2017 organisé conjointement par Le Cercle finance du Québec et l'Association des économistes québécois. M. Chabot a formulé les meilleures prévisions parmi les 500 économistes participants. Soulignons enfin qu'Audrey Mercier-Rémillard, diplômée du doctorat en océanographie, a reçu la Médaille d'or de la Gouverneure générale. La thèse de Mme Mercier-Rémillard porte sur l'histoire glaciaire et les variations du niveau marin aux Îles-de-la-Madeleine.

Au chapitre des infrastructures, soulignons la poursuite des travaux au campus de Rimouski, rendus possibles par l'investissement majeur de près de 13 M\$ des gouvernements du Canada et du Québec. Rappelons qu'en raison de la croissance importante de ses activités de recherche, l'UQAR connaît, depuis quelques années, un besoin très concret en termes d'espaces adéquats pour accueillir les équipes et instruments de recherche de pointe et permettre à ses chercheurs d'en optimiser le plein potentiel. À terme, ces travaux permettront d'augmenter la surface des espaces dédiés à la recherche, d'améliorer la capacité de support de ces espaces et de regrouper en un endroit approprié les disciplines dites « lourdes ». Les travaux débutés en juin 2017 vont bon train et la prise de possession des nouveaux aménagements a débuté progressivement en août 2018. Du côté du campus de Lévis, l'octroi d'une aide financière de 4,3 M\$ du gouvernement du Québec nous permettra de concrétiser à court terme notre projet de centre sportif au bénéfice de nos étudiantes et étudiants.

Il faut souligner également l'apport essentiel de la Fondation de l'UQAR, qui soutient remarquablement l'Université et sa communauté. Ce sont ainsi, en 2017, plus de 800 000 \$ qui ont été remis par la Fondation en bourses d'études et quelque 700 000 \$ en subventions de recherche. Forte du succès de sa dernière campagne majeure de financement (2013-2018), qui a permis de récolter plus de 16 M\$ sur un objectif initial de 12 M\$, la Fondation pourra remplir mieux que jamais son rôle de partenaire incontournable de la communauté de l'UQAR.

4- Bilan financier

Face à son incapacité d'atteindre l'équilibre financier en 2015-2016, l'UQAR a déposé un plan de redressement budgétaire prévoyant le retour progressif à l'équilibre en 4 ans. Après une première année de ce plan où la cible a été respectée, l'UQAR n'a pas pu atteindre la cible de 215 075 \$ visée pour l'année 2017-2018. En effet, malgré un contrôle serré des dépenses, les impacts négatifs sur les revenus d'une baisse de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP) pour une 3e année consécutive combinée à un réinvestissement du Ministère moins important que celui prévu au plan ont rendu la tâche impossible.

Ainsi, pour l'année 2017-2018, les états financiers de l'UQAR présentent un déficit de 1 658 505 \$ au fonds de fonctionnement (voir le tableau suivant). Suivant les normes du Ministère pour établir le résultat financier selon la règle relative au versement de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre financier, c'est un déficit de 1 837 459 \$ qui doit être pris en compte. En ce qui a trait au déficit accumulé de l'UQAR au fonds de fonctionnement, il se situe au 30 avril 2018 à 24,8 M\$ dont 17,8 M\$ découlent des avantages sociaux futurs.

Nous poursuivons notre gestion rigoureuse et nos efforts de rationalisation pour atteindre l'équilibre budgétaire, mais celui-ci passe par un appui financier du Ministère pour limiter l'impact négatif de la baisse démographique particulièrement importante à laquelle l'UQAR doit faire face. Pour 2017-2018, la baisse cumulative d'effectifs des 3 dernières années engendre une perte de plus de 2,5 M\$ uniquement au niveau de la subvention de fonctionnement qui sans l'application de la règle de la moyenne pondérée atteindrait plus de 4,2 M\$. Au bout du compte, les revenus de l'UQAR de la dernière année, y compris la subvention du Ministère, se retrouvent même à être inférieurs à ceux d'il y a 5 ans (2013-2014). Le contrôle serré des dépenses ne peut plus suffire dans ce contexte à couvrir la hausse des coûts liés à l'inflation, notamment la hausse inévitable des salaires et des avantages sociaux. Cette perte significative de revenus se traduit ultimement en un manque de ressources qui place l'UQAR dans une situation très précaire et compromet la poursuite de notre mission d'assurer aux populations desservies une accessibilité à une formation universitaire diversifiée et de qualité.

Données financières

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI												Date : 2018-10-09	
II. Observations et prévisions												III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES													
I. Éléments d'information	Unité	Année										2017-2018	
		2008-2009	2009-2010	2010-2011 (11 mois)	2011-2012 (12 mois)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Fonds de fonctionnement													
A. Revenus	k\$	51 105,9	54 211,9	50 628,4	56 303,7	56 995,1	60 498,0	59 542,8	58 707,8	57 231,8	59 268,8		
Subvention du MEES	k\$	6 687,0	7 263,7	7 934,8	8 346,3	9 643,7	10 014,9	10 321,7	10 178,4	9 872,6	9 798,8		
Revenus provenant des étudiants (total)	k\$	283,0	485,6	691,7	609,5	568,4	584,6	792,7	950,5	843,6	1 024,6		
a) Droits de scolarité	k\$	23,1	32,4	24,4	21,6	20,7	27,7	11,4	18,3	9,8	23,5		
b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	354,1	475,3	494,9	536,0	570,3	629,0	647,2	636,5	618,0	613,7		
c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	1 216,5	1 373,8	1 311,7	1 385,8	1 572,3	1 859,7	1 908,7	1 918,6	1 929,0	1 925,0		
d) Cotisations des étudiants	k\$												
e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$												
Autres revenus	k\$												
a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$												
b) Ventures externes	k\$	1 728,7	1 615,2	1 617,8	2 174,9	1 877,1	2 204,5	2 392,4	1 946,6	2 013,1	1 877,6		
c) Autres revenus	k\$	1 994,4	2 011,8	2 303,1	2 889,8	2 308,8	2 548,8	2 775,1	2 570,7	3 488,2	3 468,5		
Total des revenus	k\$	63 372,7	67 469,7	65 006,8	72 267,6	73 556,4	78 367,2	78 392,0	76 927,4	76 006,1	78 000,5		
B. Dépenses													
Salaires	k\$	42 464,4	42 724,0	42 503,0	47 866,2	50 982,7	53 320,0	54 439,5	54 527,6	53 217,2	55 288,7		
Avantages sociaux	k\$	7 989,1	8 432,9	8 579,4	9 685,7	10 109,1	10 589,7	11 081,0	11 378,6	11 357,3	12 150,9		
Autres dépenses	k\$	12 437,0	12 619,9	11 475,5	12 645,0	11 667,2	12 548,7	11 359,6	11 728,8	12 196,7	12 219,4		
Total des dépenses	k\$	62 890,5	63 776,8	62 557,9	70 196,9	72 759,0	76 458,4	76 880,1	77 635,0	76 771,2	79 659,0		
Résultat de l'exercice	k\$	482,2	3 692,9	2 448,9	2 070,7	797,4	1 908,8	1 511,9	(707,6)	(765,1)	(1 658,5)		
L'application des PCGR depuis 2009-2010 diminue la comparabilité avec les exercices précédents													
Fonds avec restrictions													
A. Revenus													
Subventions, dons et commandites provinciales	k\$	5 824,6	5 131,4	4 258,8	4 904,0	5 516,8	6 544,6	5 743,3	5 428,2	8 052,8	9 623,5		
Subventions, dons et commandites fédérales	k\$	8 686,5	5 975,5	5 005,4	4 933,2	5 373,9	6 274,1	5 031,6	4 709,7	3 641,8	4 100,0		
Autres revenus	k\$	1 597,1	1 779,4	3 256,7	3 748,3	2 835,9	4 494,4	2 485,1	3 002,7	2 938,7	3 627,6		
Total des revenus	k\$	16 108,2	12 886,3	12 520,9	13 585,5	13 726,6	17 313,1	13 260,0	13 140,6	14 633,3	17 351,1		
B. Dépenses													
Salaires et avantages sociaux	k\$	4 832,8	5 441,8	4 546,3	6 090,8	6 271,8	6 712,1	5 568,5	5 480,2	5 476,7	6 756,4		
Autres dépenses	k\$	9 733,1	7 444,5	7 974,6	7 494,7	7 454,8	10 601,0	7 691,5	7 660,4	9 156,6	10 594,7		
Total des dépenses	k\$	14 565,9	12 886,3	12 520,9	13 585,5	13 726,6	17 313,1	13 260,0	13 140,6	14 633,3	17 351,1		
Résultat de l'exercice	k\$	1 542,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
L'application des PCGR depuis 2009-2010 diminue la comparabilité avec les exercices précédents													

5- Mise en œuvre du Plan pour la réussite en enseignement supérieur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI		
Reddition de comptes - Plan pour la réussite en enseignement supérieur Année universitaire 2017-2018		
Description de la mesure identifiée	Estimation des coûts (\$)	Coûts réels (\$)
1) Soutenir la réussite éducative à travers des services de proximité sur les deux campus		
a) Centres d'aide à la réussite - campus de Lévis et Rimouski	295 325 \$	328 313 \$
b) Ressources pour les didacthèques - campus de Lévis et Rimouski	132 850 \$	131 193 \$
2) Soutenir la réussite éducative à travers des services sur le territoire naturel de l'UQAR		
Bureau en région (RDL), développement de formation documentaire à distance, tutorat, location d'espaces de formation, etc.	135 850 \$	176 377 \$
3) Maintenir les collections de bibliothèques malgré la hausse du taux de change		
	125 835 \$	93 726 \$
Total des dépenses - somme initiale (note 1)	689 860 \$	729 610 \$
Somme additionnelle accordée pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants internationaux (note 1)		
Salaire et avantages sociaux pour un poste de technicien en travail social assurant principalement l'accueil et le soutien continu aux étudiants internationaux	47 040 \$	61 287 \$
TOTAL DE LA SUBVENTION 2017-2018	736 900 \$	790 897 \$
<p>Note 1: L'enveloppe totale de 736 900 \$ n'étant pas répartie aux règles budgétaires 2017-2018, nous avons réparti les budgets entre les deux activités selon les mêmes proportions qu'en 2016-2017.</p>		
Service des finances et des approvisionnements, 2018-10-12		

6- Renseignements sur la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel (règle budgétaire 2.1.18)

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2017-2018
Poste de travailleuse de corridor (de la mi-août 2017 au 30 avril 2018)	<p>Sensibilisation et diffusion d'informations pour l'ensemble de la communauté, avec emphase mise sur les étudiantes et les étudiants. Éléments de diffusion variables, périodiques, afin de contrer l'effet d'habitude;</p> <p>Participation active à des semaines ou activités thématiques ciblées : Sans oui c'est non, Sensibilisation à la violence dans les relations amoureuses, Prévention ITSS-Sida, Prévention des agressions à caractère sexuel (GHB et autres);</p> <p>Collaboration étroite avec des organismes comme le CALACS et MainsBSL (ex. : tenue de kiosques sur nos campus);</p> <p>Coordination du programme « Sœurs Jumelles » mis en place par l'Association étudiante du campus de Rimouski, et dont l'objectif est d'assurer la présence d'étudiantes en travail social lors des soirées festives organisées et/ou supervisées par cette association. Ces personnes agissaient comme observatrices et pouvaient intervenir directement auprès de leurs collègues au besoin;</p> <p>Service de soutien et d'écoute offert en tout temps (sessions d'automne et d'hiver). Prise en charge sur place, et mécanisme de référencement si nécessaire.</p>	<p>Salaires et avantages sociaux : 54 300 \$</p> <p>Fournitures et matériel : 3 000 \$</p>
Services externes de soutien psychologique	Mécanisme de référencement vers des services externes lorsque les besoins professionnels de soutien psychologique ne peuvent être répondus par le personnel en place.	Honoraires payés en 2017-2018 : 7 852 \$
Travaux visant l'élaboration de la politique interne visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel	<p>Mise en place du comité élargi (voir liste des membres en note 1).</p> <p>Rencontres du comité élargi : convocation, préparation des rencontres, documentation transmise, frais de réunion et de déplacement.</p>	Salaires, avantages sociaux, remboursement de frais de déplacement et fournitures : 7 530 \$
Ajout au plan des effectifs d'un poste d'intervenant social au campus de Lévis afin d'assurer un service de soutien	Description du nouveau poste, affichage, entrevues de sélection (processus d'embauche réalisé en 2017-2018 et entrée en fonction de la ressource le 20 août 2018).	Salaires, avantages sociaux et fournitures : 2 325 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2017-2018 : 72 900 \$		TOTAL DES COÛTS (NON EXHAUSTIFS) : 75 007 \$

Note 1 : Composition du Comité pour l'élaboration de la politique visant à contrer et prévenir les violences à caractère sexuel :

Le comité est composé de :

- la secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante ou le secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante, qui est responsable de l'application de la politique;
- la directrice, le directeur du Service des ressources humaines préside le comité, mais y agit à titre de personne ressource. Cette personne ne pourra voter si un vote est nécessaire dans le cadre des travaux du comité;
- la directrice, le directeur des Services aux étudiants (SAE);
- une personne représentant les professeures et professeurs, désignée par le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAR;
- une personne représentant les chargées de cours et chargés de cours, désignée par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAR;
- une personne représentant le personnel administratif
- une personne représentant le personnel de soutien désignée par le SCFP;
- une personne représentant le personnel-cadre de l'UQAR;
- une personne représentant le personnel étudiant syndiqué, désignée par le SEES-UQAR;
- trois (3) personnes représentant les étudiantes, étudiants du campus de Rimouski, désignées par l'AGECAR;
- trois (3) personnes représentant les étudiantes, étudiants du campus de Lévis, désignées par l'AGECALE.

La conseillère juridique ou le conseiller juridique du bureau de la secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante ou du secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante assistera le comité à titre de personne ressource.



Rapport sur les perspectives de développement

Université du Québec à Rimouski

Perspectives de développement pour l'UQAR

Les différentes réalisations et reconnaissances détaillées dans le *Rapport sur la performance* illustrent de manière éloquente le dynamisme de l'UQAR, autant au plan régional, national qu'à l'international. Qu'il s'agisse de la pertinence des formations offertes, des ponts jetés avec les partenaires locaux comme internationaux, du déploiement de la formation sur le territoire, de l'augmentation massive du financement de la recherche, de l'ancrage régional de la recherche, l'ensemble de la communauté de l'UQAR, de ses diplômés et les collectivités qu'elle rejoint peuvent être fières du travail accompli et de leurs retombées. Cela dit, ces réalisations se font dans un contexte difficile pour l'UQAR, notamment du fait d'un effectif étudiant en forte baisse qui pèse lourd sur les finances de l'Université. Les perspectives de développement de l'UQAR sont indissociables de cet état de fait. Certainement, il s'agira de faire face aux défis posés par la décroissance démographique des régions desservies par l'UQAR, décroissance sur laquelle il nous faudra revenir plus longuement en conclusion.

Le développement récent de l'UQAR, dont témoignent nos réalisations, s'est fait en concordance avec de nombreux objectifs clés de notre précédent Plan d'orientation stratégique, notamment quant à l'accessibilité aux études, au développement de l'offre de formation continue, à l'intensification des partenariats avec les autres institutions d'enseignement supérieur, à l'intensification du leadership de l'UQAR en recherche. Dans la foulée du déploiement du précédent plan stratégique, et à la lumière de ses résultats, il est possible de baliser le développement de l'UQAR pour les prochaines années. Plus concrètement, ce développement sera guidé par l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Plan d'orientation stratégique de l'UQAR (POS 2019-2024), dont la version définitive sera rendue publique à la fin de l'année 2018. Les consultations préalables à l'élaboration de ce document ont été très fructueuses : l'UQAR, fidèle à sa tradition, s'est continuellement développée en étroite collaboration avec sa communauté; il va de soi que l'Université allait faire de même pour définir son avenir. L'année 2017-2018 était donc une année de transition entre le précédent Plan d'action stratégique de l'UQAR et ce nouveau plan, et nous présentons ici les avenues que l'UQAR entend explorer dans le cadre du POS 2019-2024, mais sans présumer de la forme finale que celles-ci prendront une fois ce nouveau plan adopté. Ces avenues sont ici articulées autour de deux missions universitaires fondamentales, soit **la formation et la recherche**.

La formation

L'offre de formation se doit d'être cohérente avec la mission de l'UQAR, alignée sur les attentes des populations desservies et solidement ancrée dans les réalités régionales. Actuellement, l'Université concentre ses efforts liés à la formation autour de trois grands objectifs complémentaires : 1) **consolider et enrichir l'offre de formation**, 2) **renforcer la pertinence régionale de l'UQAR**, et 3) **améliorer l'accessibilité aux études et bonifier l'expérience étudiante**. Ces trois objectifs

sont étroitement imbriqués dans la mesure où il s'agit notamment pour l'UQAR de poursuivre ses efforts pour améliorer l'accessibilité aux études dans les régions qu'elle dessert, ce qui implique de diversifier les occasions et les plateformes d'apprentissage et de mieux accompagner les personnes vers la réussite, ce qui implique aussi d'attirer plus de personnes vers ses programmes, ce qui à son tour passe par l'adoption de stratégies efficaces pour augmenter l'attractivité de l'offre de formation de l'UQAR. La pertinence régionale des formations de l'UQAR passe également par l'écoute des besoins des institutions, des organisations et des acteurs socioéconomiques régionaux. Différentes démarches de consultation ont de fait déjà permis d'identifier des occasions de développement répondant à des besoins concrets sur le marché de l'emploi.

Objectifs spécifiques

L'actualisation constante de l'offre de formation de l'UQAR doit s'arrimer aux exigences de l'évaluation périodique des programmes, à la nécessité de les adapter à des contextes changeants, et doit répondre à la **volonté de l'Université de diversifier son offre de formation**, aspect sur lequel l'UQAR accuse un certain retard par rapport à d'autres universités comparables établies en région. Cette diversification, l'UQAR l'envisage notamment via l'**ajout de programmes de deuxième et troisième cycles** qui permettront d'offrir à ses étudiants la possibilité de poursuivre, en région, leurs études jusqu'au plus haut niveau de formation tout en permettant au corps professoral d'exercer son expertise dans les trois cycles. Formation et recherche étant intrinsèquement liées, tout particulièrement aux cycles supérieurs, l'ajout de programmes de formation permettra de stimuler la recherche universitaire dans une plus grande diversité de domaines. Un tel souhait se manifeste très concrètement dans la création récente de formations de 2^e cycle : un programme de formation de l'infirmière spécialisée en santé mentale, composé de la maîtrise et du DESS en sciences infirmières (IPS santé mentale); un DESS en études des pratiques psychosociales (toutes deux seront implantées à l'automne 2019).

Les sciences de la santé occupent une place grandissante dans l'offre de formation à l'UQAR et l'expertise accumulée, le positionnement enviable de notre établissement auprès des différents partenaires régionaux du réseau de la santé (notamment à travers les activités du Laboratoire de recherche sur la santé en région, le LASER, et du Consortium InterS4) sont des exemples de la volonté de **développer de nouvelles formations tournées vers les besoins locaux**. Notons à cet effet que la Ville de Rimouski achève la construction de son tout nouveau complexe glaces et piscines à deux pas du campus de l'UQAR, et que cette infrastructure, à l'élaboration de laquelle l'UQAR a activement collaboré, a permis de développer un programme de formation en kinésiologie (offert à partir de l'automne 2019), programme qui répondra à une demande pressante de la communauté. Dans la même mouvance, un nouveau programme court de premier cycle en intervention pédagogique en contexte sportif a également été créé. Le développement de nouvelles formations axées sur les besoins locaux s'incarne tout autant dans le fait que l'UQAR ajoutera à son offre de formation en génie, qui comprend actuellement les génies électrique, mécanique et

électromécanique, un baccalauréat en génie civil comprenant une concentration en génie côtier, une concentration unique au Québec et qui saura pertinemment répondre aux défis croissants et urgents que pose, notamment, l'érosion côtière. L'UQAR entend également **poursuivre et intensifier les partenariats de formation aux plans national et international.**

L'UQAR entend parallèlement **diversifier les modes de prestation et de diffusion des formations**, en particulier en intensifiant le développement de la formation à distance, cela afin de favoriser l'accessibilité de ses programmes dans un souci de rejoindre plus facilement à une clientèle dispersée sur un immense territoire. En appui à cet objectif, un comité d'étude des pratiques de formation à distance à l'UQAR a été mis sur pied et a déposé un premier rapport en novembre 2016, dressant le bilan des pratiques d'enseignement à distance de l'Université, documentant les infrastructures informationnelles disponibles, et dressant un inventaire des bonnes pratiques en matière de formation à distance. Ce rapport sert d'assise pour la réflexion liée à la conception des programmes, à leur évaluation et plus largement à la mise en œuvre de l'offre de cours afin que la médiatisation de la formation soit dorénavant considérée au cœur des différents mécanismes de formation.

Face au défi démographique, l'UQAR se doit de redoubler d'efforts et doit **inscrire le recrutement comme préoccupation commune, prioritaire et systématique de l'ensemble des composantes de l'UQAR.** Pour y parvenir, un intense travail de réflexion a déjà été entrepris afin de donner naissance à un plan de recrutement dont la mise en œuvre est bien entamée. Plusieurs leviers de croissance y ont été identifiés, notamment la nécessité de mettre davantage en évidence les particularités qui font la force et la spécificité de chacun de nos programmes. Le nécessaire accent mis sur le recrutement doit, pour être un succès, tabler sur la consultation, la mobilisation et la collaboration d'un maximum d'acteurs internes et régionaux. À cet effet, une voie d'action consiste à accentuer les efforts actuels de **rapprochement avec les cégeps de l'Est-du-Québec** pour mieux faire connaître l'offre de formation de l'UQAR et faciliter ainsi la continuité entre les formations collégiales et universitaires. Cela favorisera tout autant la rétention de la clientèle étudiante en région qu'une meilleure croissance des effectifs de l'Université. De tels efforts ont déjà porté leurs fruits dans les domaines de la santé et du génie et devraient être généralisés aux autres domaines de formation. C'est ainsi que **le Pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur** a été mis en place au printemps 2017. Initiative conjointe de l'UQAR et des Cégeps de La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et de la Gaspésie et des Îles, le projet a pour objectif de mutualiser les ressources et de renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme levier du développement économique et social de l'Est-du-Québec. Ses quatre orientations consistent à : établir une démarche concertée liée au recrutement étudiant en région; mettre au point des modalités permettant la continuité de parcours entre les cégeps et l'UQAR; soutenir le développement des milieux par des actions touchant à la formation tout au long de la vie, à l'innovation et à la transition des diplômés vers le milieu industriel et communautaire; se doter d'une

capacité commune à saisir des opportunités en soutien au développement régional et des établissements. Les travaux du Pôle régional se poursuivent activement et les collaborations se multiplient entre les acteurs impliqués. Les succès déjà rencontrés ont d'ailleurs mené à la création d'une seconde initiative du même ordre à l'été 2018 : **le Pôle en enseignement supérieur en Chaudière-Appalaches**. Ce second pôle poursuit des objectifs similaires au premier, visant en priorité à intensifier les efforts en vue du rehaussement et du développement des compétences avancées. Ces objectifs doivent toutefois tenir compte d'un contexte régional particulier, celui d'un plein emploi et d'une économie florissante, où les entreprises courtisent très tôt la population active et l'intègrent au marché du travail avant le seuil des études supérieures. Ces deux pôles en enseignement supérieur sont financés par le Gouvernement du Québec.

L'UQAR doit également tenir compte des besoins relatifs à la **formation continue de personnes tout au long de leur vie, incluant les employés en exercice**. Les attentes de ces personnes, par définition très actives et toujours à la recherche de perfectionnement, commandent un aménagement de l'offre de formation aussi bien quant à son contenu qu'aux modalités de dispensation. La croissance constante de l'offre de formation coordonnée par le Service de la formation continue de l'UQAR, tant l'offre non créditée que l'offre créditée déployée sur le territoire, est en parfaite concordance avec ces besoins.

Les divers sondages nationaux et la réussite des étudiants de l'UQAR à différents concours et compétitions interuniversitaires sont des témoignages éloquentes de la qualité des programmes dispensés par l'UQAR. Il faut néanmoins poursuivre l'amélioration des programmes et des processus. Afin de **miser sur l'amélioration continue de la qualité de la formation étudiante**, il conviendra notamment de relancer les actions entreprises autour de la pédagogie universitaire. Ce chantier, lancé dans le précédent Plan d'orientation stratégique, n'a malheureusement pas pu être mené à terme faute de ressources suffisantes. L'UQAR a néanmoins offert à son corps enseignant des ateliers consacrés à la pédagogie universitaire ou aux technologies de l'information et de la communication en enseignement. Le succès de ces ateliers a démontré tout l'appétit des enseignants pour la bonification de leurs pratiques et plaide en faveur de l'implantation de plus d'initiatives en ce sens.

Enfin, il convient d'intensifier les actions entreprises en faveur de **l'intégration et donc de la réussite de groupes d'étudiants faisant face à des défis particuliers**, comme les étudiants en situation de handicap ou les étudiants étrangers, qui forment une part non négligeable de l'effectif étudiant de l'UQAR. La détermination des actions à entreprendre s'appuiera notamment sur l'expertise acquise par le Service d'aide aux étudiants de l'Université, notamment en matière d'aide aux clientèles à besoins particuliers. De plus, alors que l'UQAR souhaite internationaliser davantage son action, la capacité de l'établissement à faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants étrangers, et donc leur réussite, doit être une priorité.

La recherche

L'UQAR a acquis au cours des dernières années une place enviable en matière de recherche, illustrée notamment dans l'évolution du financement de la recherche et dans le classement national de la firme RESEARCH InfoSource présenté plus tôt. Afin de **poursuivre sur cette lancée d'excellence en recherche en création** et pour tirer son épingle du jeu dans le monde hautement compétitif du financement de la recherche, l'UQAR poursuit son **positionnement stratégique autour de ses trois axes d'excellence** : les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité. Il faudra également multiplier les efforts pour **renforcer le positionnement de l'UQAR dans ses autres domaines d'expertise**, et notamment en sciences de la santé et en génie, eux qui ont connu une croissance importante de leurs activités de recherche au cours des dernières années, tout en sachant se présenter comme des partenaires incontournables auprès des organisations régionales du réseau de la santé, pour l'un, et des entreprises régionales, pour l'autre. Suite à la création de son nouveau baccalauréat en génie civil, l'UQAR entend d'ailleurs multiplier les initiatives en recherche autour du génie côtier.

L'UQAR devra également élaborer et mettre en œuvre **une stratégie plus mordante de promotion des expertises de son corps professoral et des travaux menés à l'UQAR**, un objectif qui passe notamment par les actions suivantes :

- enrichir les liens avec le milieu grâce à des démarches de représentation et auprès des organisations publiques, parapubliques ou privées et par la valorisation de la participation des membres de la communauté aux comités de gestion de ces organisations. Cela passe également par l'établissement d'ententes de collaboration stratégiques visant des rapprochements avec le milieu menant à l'élaboration et la réalisation de projets conjoints;
- saisir les opportunités de diversification du financement grâce à une veille constante des nouvelles offres de financement;
- favoriser le regroupement des chercheurs de l'UQAR au sein d'entités collectives (tel le Centre d'expertises universitaire voué au développement des organisations, CEUDO) autour d'un secteur ou d'un thème donné afin de mieux faire valoir auprès des partenaires potentiels et des bailleurs de fonds l'expertise de l'UQAR;
- favoriser le positionnement ou le leadership des chercheurs de l'UQAR au sein d'initiatives régionales, québécoises, canadiennes ou internationales;
- améliorer l'accompagnement des professeures et professeurs en début de carrière dans leur recherche de financement, leur intégration à des équipes de recherche et dans leurs stratégies de positionnement en matière de publication.

L'internationalisation de l'Université

Objectif transversal à l'ensemble des activités de l'UQAR, et particulièrement la formation et la recherche, l'internationalisation est une voie que l'Université emprunte en poursuivant l'amélioration

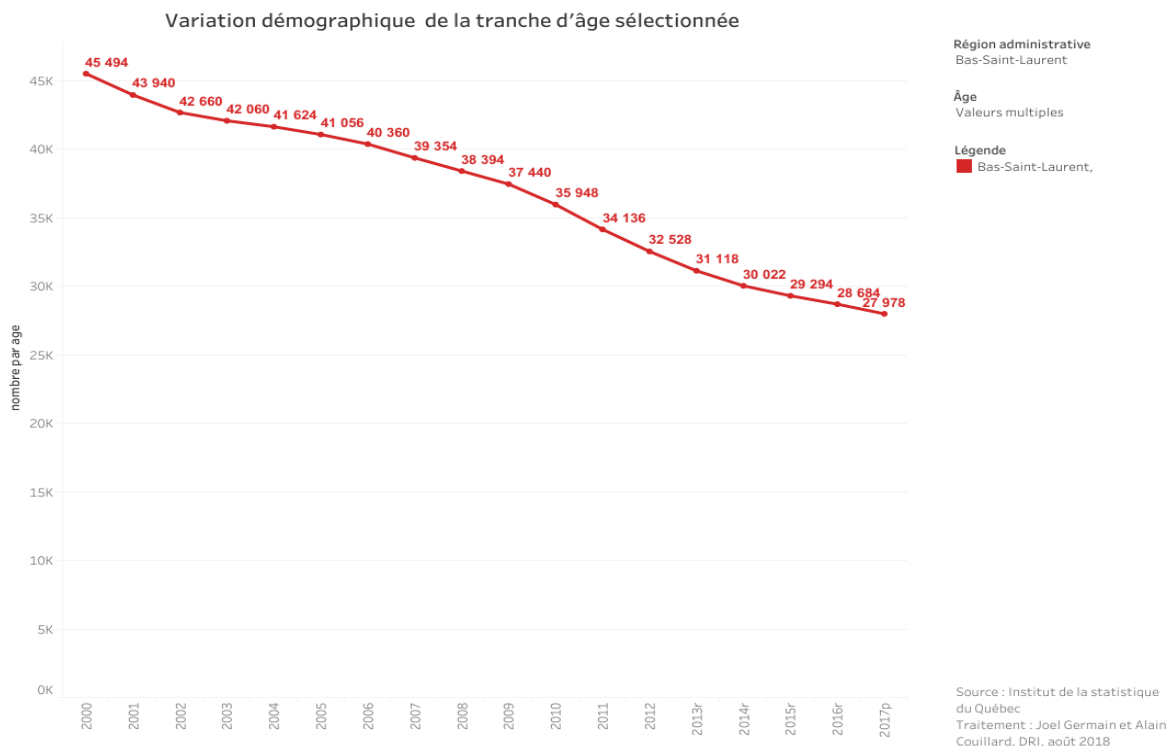
de ses processus internationaux et en accentuant ses efforts auprès de partenaires à travers le globe. L'internationalisation présente en effet des opportunités multiples en termes de visibilité, de développement de la recherche, d'accroissement de la qualité et de la diversité de la formation, de distinction de ses programmes, de croissance de l'effectif étudiant et même de contribution au développement socioéconomique régional. Dans cette optique, l'UQAR entend redoubler d'efforts afin de conclure davantage de partenariats internationaux stratégiques avec des établissements internationaux ciblés en fonction de leur calibre en formation et en recherche, lui permettant alors de stimuler la mobilité étudiante internationale par l'offre d'opportunités d'expériences outre-frontières dans le cadre des études, d'ajouter un caractère international à certains de ses programmes de formation et ainsi d'en rehausser la qualité, la diversité, la portée et la renommée, et finalement de stimuler la participation de ses chercheurs dans des initiatives de recherche d'envergure internationale. En appui à sa volonté d'internationalisation, l'UQAR se dotera en 2019 d'une **politique dédiée à l'international**, document faisant actuellement l'objet d'une consultation auprès des services impliqués. De même, un **plan stratégique dédié spécifiquement à l'international** sera développé et mis en branle, lui aussi au cours de l'année 2019. Une analyse des processus concernés, menée depuis deux ans, a déjà été complétée, permettant aujourd'hui d'envisager une réorganisation des services internationaux au sein des unités administratives existantes. Cette réorganisation permettra de mieux coordonner les différents processus internes liés à l'international afin d'en améliorer l'efficacité et d'accentuer la concertation interservices, tout en dotant l'UQAR d'une vision de son développement international qui sera partagée par toute son organisation.

Le développement de l'UQAR face à une impasse

La situation financière de l'UQAR est très préoccupante, l'équilibre financier n'ayant pu être atteint au terme de l'année 2017-2018. La baisse de l'effectif étudiant – rappelons la baisse de l'EEETP de 9 % en quatre ans – est tout aussi inquiétante. Il s'agit là, très certainement, de défis majeurs pour l'UQAR, indissociables l'un de l'autre. Mais plus encore, lorsque ces deux éléments sont mis en parallèle avec les perspectives démographiques des régions desservies par l'UQAR, la situation devient carrément menaçante pour la capacité de l'Université à assurer les services qu'elle offre aux individus, aux milieux, aux communautés qu'elle veut soutenir.

La Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent enregistrent en effet les trois pires décroissances démographiques des régions administratives du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2017 : <https://bit.ly/2HJMpLQ>). Ce sont, en outre, des régions qui accueillent une proportion minime des nouveaux arrivants, qui voient plusieurs jeunes migrer vers les grands centres, et dont la population est vieillissante. Cette situation a comme conséquence directe qu'il y a actuellement, et pour plusieurs années encore, beaucoup moins de jeunes en âge de fréquenter l'UQAR que par les années passées. L'UQAR fait ici face à un problème structurel : les régions desservies par l'UQAR connaissent non seulement une décroissance démographique générale,

mais elles connaissent de manière plus marquée encore une **baisse démographique massive chez les jeunes**. Ainsi, s'agissant des jeunes âgés de 12 à 19 ans, soit en gros les jeunes qui se trouvent au secondaire et au cégep, le **Bas-Saint-Laurent**, pour ne prendre que le bassin avoisinant Rimouski, vient de connaître **en moins de 20 ans une baisse démographique de 39 %** (voir le graphique ci-après).



La situation démographique des jeunes est aussi grave sur la **Côte-Nord (-34 % pour la même période)** et en **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-43 %)**, mais l'est un peu moins, relativement parlant, en **Chaudière-Appalaches (-25 %)**. Somme toute, **l'UQAR dessert 3 des 4 régions du Québec les plus affectées par la décroissance démographique des jeunes**, et Chaudière-Appalaches ne figure guère mieux, étant la septième région la plus affectée.²

La situation démographique qui prévaut dans nos régions ne ressemble en rien à ce que connaît par exemple la grande région de Montréal, dont les régions connaissent soit de très faibles baisses (entre 3 % et 8 %), soit au contraire une croissance de la population des jeunes (+5 % dans les

² Pour plus de détails sur ces données : https://public.tableau.com/views/dmographieISQ/Var-DmographieQc?:embed=y&:display_count=yes&publish=yes

Laurentides; +14 % pour Laval). De surcroît, deux des régions desservies par l'UQAR (la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord) présentent les plus faibles taux de diplomation universitaire de la province, ce qui suggère que l'accessibilité aux études universitaires est plus difficile pour les populations de ces régions.

Bien entendu, la population étudiante de l'UQAR ne provient pas que des régions environnantes (mais aussi du reste du Québec, du Canada et du reste du monde). Il n'en demeure pas moins que les jeunes de ces régions constituent la base de notre effectif étudiant, en particulier au premier cycle. Cette base se fragilise de manière évidente, plus qu'ailleurs, ce qui fragilise du même coup la capacité de l'UQAR à maintenir les services aux communautés qu'elle dessert, services qui sont au cœur de sa mission.

Pour le moment, le financement public des universités s'arrime très mal à notre réalité. Nous attirons l'attention du gouvernement du Québec à cet effet : il est impératif que le financement public des universités tienne compte de la réalité incontournable qu'est la décroissance démographique des jeunes en région, et donc que le financement soit modulé en conséquence.

Tout en continuant d'assumer pleinement sa mission de formation et de recherche et de contribuer au développement socioéconomique et culturel du Québec, l'UQAR navigue déjà dans un environnement financier difficile qui freine son développement : la rareté des ressources découlant du financement réduit nous empêche de nous tourner efficacement vers l'avenir et de travailler autant qu'il le faudrait au développement des programmes de formation et de recherche et au développement des régions. Si les succès de l'UQAR témoignent, dans ce contexte difficile, de l'ingéniosité de sa communauté et de sa capacité à innover, ces aptitudes ont leurs limites : un appui financier du gouvernement, à la hauteur du rôle que l'UQAR joue dans son milieu, est incontournable, et d'autant plus incontournable que l'UQAR se trouvera dans les années à venir dans une impasse dont elle ne pourra se sortir sans une correction du mode de financement des universités aux prises avec une baisse de l'effectif étudiant. Le gouvernement se doit de procéder rapidement à cette correction afin d'assurer la pérennité de l'UQAR, mais aussi, plus important encore, de ne pas priver les régions des services qu'elle offre.



Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Université du Québec à Rimouski

Nota bene : Conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski* au cours de l'année 2017-2018.

TITRE : **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

CODE : **C3-D91**

APPROUVÉ PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉS. : CA-376-4606
24-11-1998

EN VIGUEUR : 24-11-1998

MODIFICATIONS : CA-638-7968
10-02-2015

Note : *Le texte que vous consultez est une codification administrative des politiques de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.*

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collèges d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concerné et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgence des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;

- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3) mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.